



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

UNIS
POUR DÉFENDRE
UN MONDE
VIVABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Rapport d'activité 2019

France Nature Environnement
81-83 boulevard de Port-Royal 75013 Paris
fne.asso.fr / information@fne.asso.fr
Tél. : 01 44 08 02 52

Édito

MICHEL DUBROMEL / PRÉSIDENT DE
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT



Un indispensable engagement commun

L'année 2019 aura été marquée par l'amplification des mobilisations citoyennes pour le climat, la préservation de la biodiversité ou la lutte contre les pesticides. Pour France Nature Environnement, être à ce point en phase avec les aspirations de nos concitoyens est très stimulant. Forts de nos 51 ans d'existence, nous mesurons à quel point les combats d'hier sont encore les combats d'aujourd'hui.

Nous avons toujours répondu présent, nous restons évidemment intensément mobilisés. C'est pourquoi nous continuons à porter haut et fort notre plaidoyer dans un dialogue, continu et exigeant, en sensibilisant et en mobilisant les citoyennes et les citoyens et en faisant respecter le droit devant les tribunaux. Nous le faisons au plus près de la réalité des territoires et de leurs réalités de demain.

La mobilisation doit déboucher sur des solutions. Il faut « marquer l'essai » et passer résolument à la phase action. Pour ce faire, nous ne pouvons pas rester dans notre pré carré. Il faut travailler avec les acteurs économiques, ce que nous faisons depuis un bon nombre d'années parce qu'ils sont un levier majeur de la transition écologique. Ce qu'ils produisent, comment et où ils le produisent, sont autant de sujets qu'il nous faut prendre à bras le corps, avec eux, pour la planète comme pour leur propre avenir et celui de leurs salariés. Ces sujets, il faut également les porter avec d'autres acteurs associatifs présents sur le volet social, en France comme à l'international, tout

Nous plaçons l'année 2020 sous le signe de l'ouverture pour mener nos combats toujours plus collectivement

comme avec les syndicats. Nous sommes convaincus de la force du Pacte du pouvoir de vivre, un engagement commun autour de solutions concrètes pour donner à notre planète un avenir où justice sociale et environnementale vont forcément de pair.

Tout comme la planète, nous sommes toutes et tous extrêmement vulnérables, à bien des égards. L'épisode du Coronavirus nous l'a démontré. Les réponses que nous devons apporter sont multiformes, pas de petites touches posées ici et là au cœur d'un système à bout de souffle qui se raidit face au changement.

Si notre voix peine parfois à être entendue, France Nature Environnement, acteur à part entière de la société civile dans tous les territoires, reste persuadée que les solutions sont à notre portée. Nos propositions sont fondées sur des engagements de base : des solutions fondées sur la nature, une transition sociale et écologique, des valeurs de solidarité, un impératif de revitalisation de la démocratie et de participation des citoyens et de leurs organisations. Dans la continuité du travail que nous avons mené, nous plaçons l'année 2020 sous le signe de l'ouverture pour mener nos combats toujours plus collectivement, globalement et fédéralement !



Sommaire

Notre fédération	4	Renforcer <i>la voix de la nature et des citoyens auprès des décideurs</i>	33
Notre année 2019	14	Nos finances	38
Nos actions	16	Ils s'engagent avec nous	43
Défendre <i>la justice sociale et environnementale</i>	18	Nos associations en action	50
Accélérer <i>la transition écologique</i>	23	Communication et mobilisation	60
Dénoncer et empêcher <i>les scandales environnementaux</i>	28		





NOTRE FEDERATION

France Nature Environnement est le premier mouvement citoyen de protection de la nature et de l'environnement en France. Depuis 50 ans, nous défendons la nature et promovons des solutions conciliant qualité de vie et préservation du vivant. Pour cela, nous nous appuyons sur une connaissance fine des enjeux environnementaux et de leurs interactions ainsi que sur un ancrage territorial fort. L'efficacité de notre action repose sur une organisation et un fonctionnement démocratique exigeants.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, C'EST...

57

adhérents



- Une association créée en 1968.
- La fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE).

+ DE 3 500

associations affiliées

dans toute la France, métropole et outre-mer

Vigie de l'environnement

880 000

militant·es

dans toute la France,
métropole et outre-mer



214

instances contentieuses

en justice, avec 86 % de taux
de réussite (en 2019)



20 %

des réserves naturelles

du pays sont gérées par des associations
France Nature Environnement

Éclaireur

13

réseaux thématiques
et transversaux

Des représentant·es
présent·es dans plus de

10 000

commissions



+ DE 2 MILLIONS

de personnes sensibilisées
à la protection de la nature

grâce à 100 000
actions d'éducation
à l'environnement



Une association reconnue

NOS VALEURS

fédéralisme **citoyenneté**
humanisme **solidarité**

➤ Reconnue d'utilité publique depuis 1976,
indépendante de tout pouvoir politique,
économique ou religieux.

➤ Une organisation représentative,
au fonctionnement démocratique et
à la gestion transparente.



Détentrice de l'agrément **association
de protection de la nature et de
l'environnement** du ministère de la
Transition écologique et solidaire



Agréée ESUS

(entreprise
solidaire
d'utilité sociale)



Labellisée

**Don en
Confiance**

La voix de la nature auprès des décideurs

France Nature Environnement représente les associations de protection de la nature et de l'environnement au sein de 396 instances de concertation (territoriales, nationales et internationales), dont la Commission nationale du débat public, le Conseil économique, social et environnemental (CESE, 6 représentants) et ses déclinaisons régionales (les CESER), le Comité national de l'eau, le Conseil national de protection de la nature, le Conseil national de la mer et des littoraux, le Conseil national de l'information géographique et le Conseil national de la transition écologique. Nos représentants au CESE ainsi qu'au Conseil économique et social européen reversent 10 % de leurs indemnités à la fédération.

LE DIALOGUE AU SEIN DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

France Nature Environnement entretient une culture du dialogue. Si notre démarche est d'abord d'alerter, c'est dans l'optique de convaincre, de faire des propositions et de trouver des consensus. Nous sommes une des rares associations à être en capacité de porter la transition dans toutes les instances, grâce à notre transversalité et à notre réseau, présent à toutes les échelles territoriales.

Une association impliquée avec ses pairs

France Nature Environnement est membre du **Mouvement associatif**, où nous représentons les intérêts environnementaux et la prise en compte de la protection de la nature dans le plaidoyer inter-associatif. Nous sommes également membres du **Réseau Action Climat**, la fédération d'associations nationales et locales qui luttent contre les causes des changements climatiques de l'échelle internationale à l'échelle locale.

En 2019, France Nature Environnement a été à l'initiative du **Pacte du pouvoir de vivre**, porté depuis par plus de 50 organisations issues de secteurs variés, pour porter conjointement les défis sociaux et environnementaux.

Défendre l'environnement par-delà les frontières

À l'échelle européenne et internationale, nous nous investissons dans de nombreux réseaux et instances de décisions. Notre objectif : défendre les enjeux environnementaux à des échelles où ils sont souvent méprisés ou ignorés.

Nous travaillons ainsi étroitement avec le Bureau européen de l'environnement, la Health and Environment Alliance (HEAL), Transport & Environment, l'organisation ECOS qui travaille sur les normes environnementales, Seas At Risk et l'Alliance pour une Méditerranée solidaire et durable. Nous siégeons également au Conseil économique et social européen (1 représentant).



La représentation de France Nature Environnement au CESE européen est assurée par Arnaud Schwartz, notre secrétaire national. Il y a notamment rédigé et fait adopter un avis intégrant nos attentes et celles des membres du BEE (notre fédération européenne) pour une mise en œuvre plus effective de la législation environnementale de l'UE, ainsi que des moyens humains et financiers dédiés supplémentaires, tout comme des procureurs et des juges spécialisés. Il a aussi été rédacteur d'un rapport d'évaluation de la directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal. Pour ce faire, il a également bénéficié de l'appui des réseaux juridiques de France Nature Environnement et du BEE.

L'assemblée générale

Les associations adhérentes se réunissent au moins une fois par an au sein de l'assemblée générale.

Les voix au sein de l'assemblée générale sont réparties entre les **3 collèges d'associations** : les associations nationales, les associations, unions et fédérations territorialisées et les associations correspondantes.

Chaque année, l'assemblée générale entend les rapports du conseil d'administration sur la gestion et la situation financière et morale de la fédération. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration et le bureau

La fédération est administrée par un conseil d'administration composé de **24 personnes** membres d'une association adhérente ou affiliée. Les administrateurs-rices sont élu-es pour trois ans par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit au moins **3 fois par an**. Il définit les orientations fondamentales de la politique de la fédération et exécute les décisions de l'assemblée générale. Il est informé régulièrement de l'état de la situation financière de la fédération et valide le projet de budget.

Le conseil d'administration choisit, parmi ses membres, un bureau composé d'un président, de vice-présidents, de secrétaires, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint. La composition du bureau est renouvelée **tous les ans**.

Le bureau est en charge de l'administration au quotidien de la fédération, de l'exécution et de la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration. Il se réunit chaque semaine.

Au sein du bureau, le président représente la fédération dans tous les actes de la vie civile.

8

9

Composition

Au 31 décembre 2019, le bureau et le conseil d'administration se composent des membres suivants :

Le bureau national

Jean-David ABEL, vice-président
Alain CHABROLLE, vice-président
Florence DENIER-PASQUIER, vice-présidente
Michel DUBROMEL, président
Élodie MARTINIE-COUSTY, trésorière adjointe
Jérôme PARTOS, trésorier
Arnaud SCHWARTZ, secrétaire national

Le conseil d'administration

Arnaud BERGER, Cécile CLAVEIROLE,
Pauline COUVIN, Thierry DEREUX, Rita FAHD,
Antoine GATET, Valérie GENESSEAUX,
Bruno GENTY, Thierry HUBERT, Hervé LE BOULER,
Raymond LEOST, Agnès POPELIN, Nicolas RICHARD,
Marc SAUMUREAU, Martine VALLON,
Ginette VASTEL

En 2019, le fonctionnement statutaire de la fédération a représenté :

- 52 réunions du bureau.
- 6 réunions du conseil d'administration.
- 1 assemblée générale ordinaire, qui s'est déroulée le 6 avril 2019 à Paris.
- 2 conférences des présidents.



Des organes consultatifs

Le conseil d'administration peut décider la mise en place d'un ou plusieurs organes consultatifs, destinés à favoriser les échanges entre la fédération et ses associations adhérentes. La **conférence des présidents** est l'un de ces organes consultatifs. Elle réunit les présidents des associations adhérentes et les administrateurs de la fédération. La conférence des présidents se réunit deux fois par an. Les discussions, les remarques et suggestions qui en découlent permettent d'éclairer les décisions du conseil d'administration.

Un fonctionnement opérationnel en réseaux

Sur chaque grande thématique environnementale, une équipe nationale mobilise au mieux les compétences de la fédération et coordonne un réseau de militants venus des associations adhérentes. Treize réseaux thématiques sont actifs :

- Agriculture
- Biodiversité
- Eau et milieux aquatiques
- Éducation et sensibilisation à l'environnement et la nature
- Énergie
- Forêt
- Juridique
- Océans, mers et littoraux
- Prévention et gestion des déchets
- Risques et impacts industriels
- Santé et environnement
- Transports et mobilités durables
- Villes et territoires soutenables



L'équipe salariée et la direction générale

L'équipe salariée participe à la mise en œuvre des orientations décidées par le bureau et le conseil d'administration. Elle est répartie entre les réseaux thématiques et les services administratifs, ressources humaines, développement, communication, plaidoyer et lien fédéral.

La direction coordonne l'activité de l'équipe salariée, dont elle fait partie et dont elle est responsable.

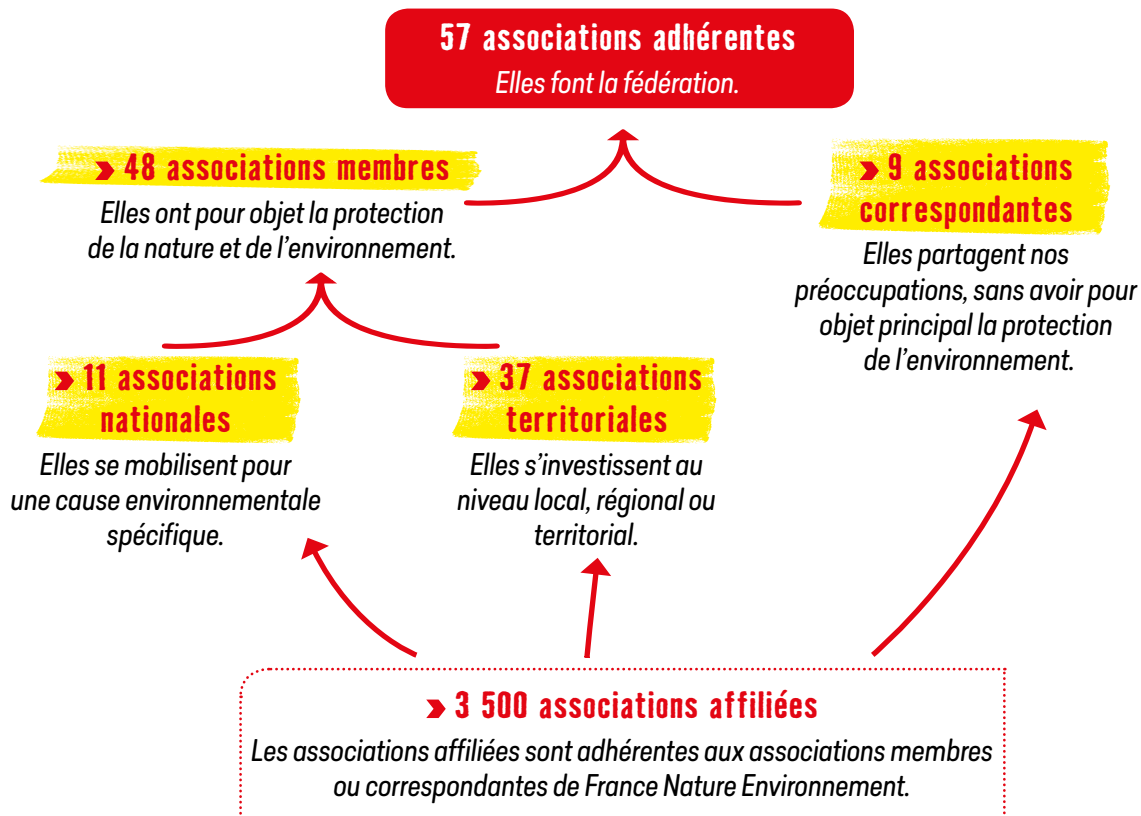
La directrice générale est nommée par le bureau, sur proposition du président. Le bureau peut la révoquer à tout moment. La directrice générale assure la gestion courante de l'association sur délégation du président. Elle participe aux réunions du bureau et du conseil d'administration.

Composition de l'équipe de direction

- **Directrice générale** : Bénédicte HERMELIN
- **Directrice de la communication, du plaidoyer et du développement** : Catherine HURTUT
- **Responsable administrative et financière** : Evelyne GAUTHIER
- **Responsable des ressources humaines** : Leïla AYOUC
- **Responsable des programmes** : Demba DIEDHIOU
- **Responsable du lien fédéral** : Thibault SAINT-AUBIN

L'ORGANISATION TERRITORIALE

En 2019, France Nature Environnement a continué à structurer son mouvement dans les territoires et à enrichir son réseau pour faire grandir son expertise citoyenne. Bienvenue à FNE Grand Est, FNE Hauts-de-France, FBNE, FNE Nouvelle-Aquitaine et Point de M.I.R qui ont rejoint la grande famille France Nature Environnement. Les associations du mouvement France Nature Environnement démontrent, par la richesse et la diversité de leurs actions et projets, leur rôle essentiel dans la protection de la nature et de l'environnement.



10

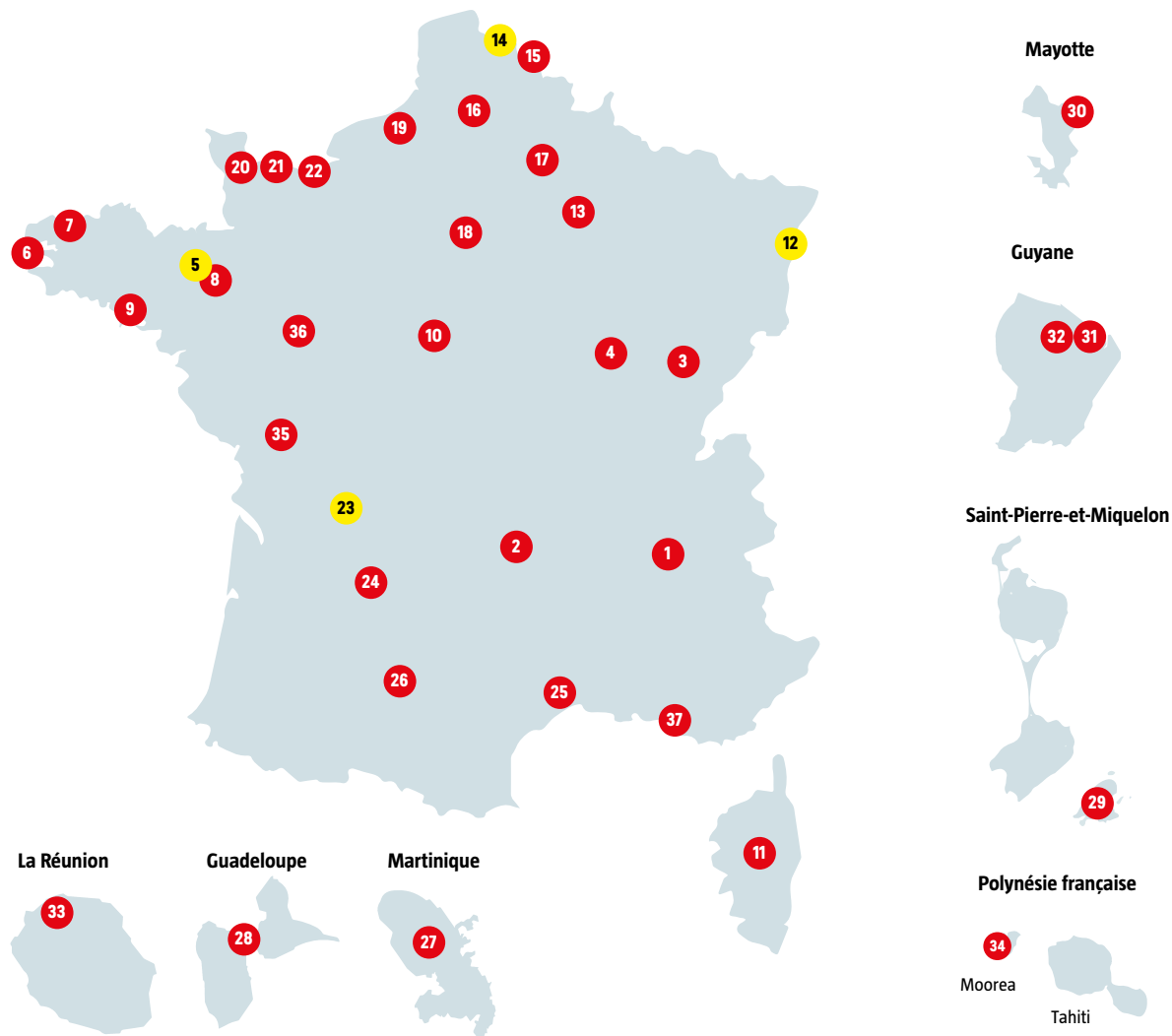
11

11 associations nationales

- Acroporis
- Des Requins et Des Hommes (DRDH)
- Fédération nationale des clubs CPN (FCPN)
- Fonds d'intervention éco-pastorale (FIEP)
- Groupe de recherche sur les cétacés (GREC)
- Humanité et Biodiversité
- La Garance voyageuse
- Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)
- Société française pour le droit à l'environnement (SFDE)
- Société nationale de protection de la nature (SNPN)
- Surfrider Foundation

9 associations correspondantes

- Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)
- Fédération française de naturisme (FFN)
- Fédération française de randonnée pédestre (FFRP)
- Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM)
- Fédération française Union touristique des amis de la nature (FFUTAN)
- Greenpeace
- Mouvement de l'agriculture bio-dynamique (MABD)
- Point de M.I.R
- Welfarm – Protection mondiale des animaux de ferme



37 associations territoriales

- | | | |
|---|--|---|
| 1. FNE Auvergne-Rhône-Alpes | 14. FNE Hauts-de-France* | 27. Association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais |
| 2. Fédération de la région Auvergne pour la nature et l'environnement (FRANE) | 15. Nord Nature Environnement | 28. FNE Guadeloupe |
| 3. FNE Bourgogne Franche-Comté | 16. Picardie Nature | 29. FNE Saint-Pierre-et-Miquelon |
| 4. FNE Bourgogne | 17. Vie et Paysages | 30. Mayotte Nature Environnement |
| 5. Fédération Bretagne Nature Environnement* | 18. FNE Île-de-France | 31. Guyane Nature Environnement |
| 6. Bretagne Vivante | 19. FNE Normandie | 32. Société d'étude et de protection de la nature en Guyane (SEPANGUY) |
| 7. Groupe mammalogique breton (GMB) | 20. Comité régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature en Normandie (CREPAN) | 33. Société réunionnaise pour l'étude et la protection de la nature (SREPEN) |
| 8. Confédération bretonne pour l'environnement et la nature (COBEN) | 21. Groupe ornithologique normand | 34. Te mana o te moana |
| 9. Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan – « Patrimoine et Paysage » | 22. Groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE) | 35. Coordination pour la défense du marais poitevin |
| 10. FNE Centre-Val de Loire | 23. FNE Nouvelle-Aquitaine* | 36. FNE Pays de la Loire |
| 11. U Levante | 24. Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO) | 37. FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| 12. FNE Grand Est* | 25. FNE Languedoc-Roussillon | |
| 13. Champagne-Ardennes Nature Environnement (CANE) | 26. FNE Midi-Pyrénées | |

* Nouvelles adhérentes en 2019. **5**
En gras : fédérations régionales.

De nouvelles bougies pour les fédérations

Le mouvement France Nature Environnement continue de questionner son histoire et se projette vers l'avenir.

À la suite des 50 ans de France Nature Environnement, d'autres associations membres ont fêté des anniversaires marquants en 2019 comme les 50 ans d'Eau et Rivières de Bretagne, les 50 ans de l'OPIE et les 60 ans de Bretagne Vivante. Comme pour France Nature Environnement, ces événements ont été l'occasion de faire (re)découvrir des étapes-clés et des luttes marquantes du mouvement environnemental. À travers une assemblée générale ouverte à Morlaix pour Bretagne Vivante ou la publication spéciale

d'ERB 1969-2019 – *Un grand pas pour l'eau*, militants et grand public ont pu mesurer les effets concrets des actions des associations environnementales sur leurs territoires.

Ces moments de célébrations sont aussi des occasions de réflexion sur les manières de faire vivre et évoluer les pratiques associatives. Le festival Dour fest à Quimperlé qu'a organisé ERB a par exemple permis d'échanger et de débattre sur d'autres rapports à l'eau et pourrait impulser de nouvelles dynamiques de l'association sur ces questions.

D'une autre manière, FNE AURA a donné à voir la richesse des actions associatives à travers la publication d'un mémoire sur l'histoire de la FRAPNA sur près de 40 années. Pour finir, le travail mené par l'association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) sur les archives des associations environnementales en Centre-Val de Loire concourt également à rendre visible les contributions des associations. Autant de fenêtres sur le passé qui permettent de mieux comprendre les rôles déterminants de notre mouvement dans la défense de l'environnement.

Quelques anniversaires en 2020

- Charente Nature : **50 ans**
- Jura Nature Environnement : **50 ans**
- Nature 18 : **50 ans**
- Picardie Nature : **50 ans**
- Alsace Nature : **55 ans**
- Les Amis de la Nature : **125 ans**

À lire

Pour *Mémoire*, hors-série N° 28, hiver 2019 : « *Les associations de protection de la nature face à leur mémoire : amnésie ou transmission ?* ».

Disponible sur le site www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr dans la rubrique Publications.

12

13



50 ANS D'EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE

4 questions à Arnaud Clugéry, porte-parole d'Eau et Rivières de Bretagne

Eau et Rivières célèbre en 2019 ses 50 ans : comment s'est construit votre démarche ?

Dès 2018, nous avons réuni une petite cellule de travail composée d'une dizaine d'acteurs historiques de l'association : membres fondateurs, présidents, personnalités extérieures comme Fabrice Nicolino. Nous avons également mobilisé nos financeurs historiques ainsi que d'autres acteurs privés, afin d'intégrer nos projets dans nos avenants annuels.

Quels étaient les moments importants de ces célébrations ?

Il était important de multiplier les événements et supports de communication tout au long de l'année, afin de fédérer les médias et de mobiliser adhérents et sympathisants. Nous avons notamment organisé 10 conférences « Du saumon à l'homme », 10 chantiers « Restauration et entretien de rivière », 10 randos « Retours aux sources », mais également un documentaire et un

sondage sur le rapport entre les Bretons et l'eau. Un des points forts fut un festival de trois jours : concerts, randos, conférences, mais surtout des invités comme Riccardo Petrella, Valérie Cabanès, Fabrice Nicolino. Aussi, nous avons eu l'honneur d'accueillir deux représentants du peuple Maori, venus de Nouvelle-Zélande, afin de parler du Te Awa Tupua Act : un texte de loi donnant des droits à leur rivière vénérable, le fleuve Whanganui.

Pourquoi est-ce si important de marquer ainsi ce type d'anniversaire ?

C'était important pour nous de rendre hommage aux bénévoles et salariés d'Eau et Rivières qui ont ramé à contre-courant, qui se sont exposés, pour donner une voix à la nature. Par ailleurs, certains syndicalistes de la FDSEA commençaient à clamer cyniquement qu'on leur devait la survie des saumons en Bretagne ! Face à cela, nous devons aussi écrire notre histoire

et célébrer notre héritage en remerciant toutes ces générations de précurseurs.

Comment se servir de ce travail pour se projeter sur la suite ?

Concevoir uniquement un « livre d'histoire » serait une erreur. Il faut faire le point sur ce qui a marché, mais également sur les difficultés rencontrées. Ceci étant, un nouvel horizon associatif s'est construit autour des nouveaux droits pour la nature. Tous les indicateurs sont au rouge et il est nécessaire de revoir notre modèle de société. Les Maoris nous ont convaincu que c'est peut-être par la relation spirituelle à la nature que nous avons des nouveaux leviers à actionner. Faire plus de place au sacré, nous rapprocher du monde culturel y compris à l'international. Comme l'a dit le premier président d'Eau et Rivières : « L'indifférence et la résignation sont les plus surnoises des pollutions ». Il n'est donc pas question de se résigner !

De beaux efforts en 2019 pour continuer de déployer le drapeau fédéral

L'année 2019 aura été marquée par deux événements d'importance : l'adhésion à France Nature Environnement de quatre confédérations régionales Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine et la création de FNE Auvergne-Rhône-Alpes. Faisant suite à la réorganisation territoriale, plusieurs associations ont organisé la création de confédérations adaptées aux configurations régionales. Après deux années de travail, France Nature Environnement a pu valider leurs adhésions à la fédération nationale, ce qui contribue à harmoniser notre lisibilité dans les territoires.

En parallèle, la FRAPNA, association membre de France Nature Environnement en Rhône-Alpes, a réussi sa transformation pour devenir FNE AURA à partir du 1^{er} janvier 2019 et à porter fièrement ce choix. De cette manière, elle témoigne de sa participation active aux actions et luttes portées par la fédération France Nature Environnement dans son ensemble. De plus, cette décision politique forte s'est traduite non seulement par une nouvelle identité graphique régionale, mais également par un drapeau départemental « hérisson » quasi-homogène sur l'ensemble de la région. Les bénéfices de cette transformation se sont par ailleurs ressentis rapidement avec des sollicitations de nouveaux partenaires et de nouveaux bénévoles.

Ce déploiement massif auquel s'ajoutent de nouveaux territoires en France ayant adopté le drapeau fédéral a permis d'atteindre aujourd'hui 45 associations « FNE territoire » !

2019 : naissance de FNE Auvergne-Rhône-Alpes

En 2019, la fédération FNE Auvergne-Rhône-Alpes a déployé l'ensemble du drapeau fédéral auprès de ses associations adhérentes. Témoignage de Laurent Théophile, FNE Haute-Savoie.

« Nouveau logo, nouvelle reconnaissance de la presse : un envoi plus fluide des communiqués de presse FNE et en retour des sollicitations nouvelles avec la presse nationale sur le ski artificiel et le réchauffement climatique en montagne.

Ensuite, une communication accrue envers les jeunes : nouveau logo avec le hérisson qui fait face toutes griffes dehors, les nouvelles épines rouges, tout cela correspond bien à l'envie d'agir des jeunes, à leur engagement. Surtout, cela colle parfaitement aux aspirations sociétales de l'année si visibles dans les marches pour le climat.

Rendez-vous tonitruant des marches au lac d'Annecy : « batucada » chargée à bloc, masques rouges de hérisson. Les nouvelles recrues illustrent bien notre crédo de l'année 2019 : FNE AURA, plus fort ensemble. »



11 JANV.

ArcelorMittal sanctionné à Fos-sur-Mer

Suite à l'assignation médiatisée de France Nature Environnement contre ArcelorMittal pour 36 infractions environnementales, le préfet des Bouches-du-Rhône ordonne à la société le paiement d'une amende de 15 000 euros et d'une astreinte journalière de 1 500 euros jusqu'au complet respect des normes environnementales.

13 FEV.

Déjà 400 dauphins échoués

Avec 400 dauphins retrouvés échoués en France sur la côte Atlantique depuis la fin de l'année 2018, l'hiver 2018-2019 bat les records des hivers précédents pour la période observée.

5 MARS

Signature du Pacte du pouvoir de vivre

Pour la première fois, 19 organisations dont France Nature Environnement s'engagent à faire front commun en défendant collectivement 66 propositions pour donner à chacun le pouvoir de vivre.

> Lire p.21

8 AVRIL

Condamnation de Lactalis pour rejets toxiques

Le tribunal administratif de Grenoble, saisi par France Nature Environnement, condamne le géant de l'industrie laitière Lactalis à 100 000 € d'amende parce qu'il rejetait chaque année 200 tonnes de produits chimiques dans l'Isère, dont 28 substances très toxiques, polluant ainsi gravement la rivière.

25 JUIN

Adoption de la loi de création de l'OFB

La commission mixte paritaire s'est accordée sur ce texte qui consacre l'Office français de la biodiversité, par fusion entre l'Agence française de la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

7 MAI

L'État ordonne la destruction du barrage de Caussade

Soulagement pour France Nature Environnement et la SEPANSO Aquitaine. Suite à cette décision, la Chambre d'agriculture a 3 mois pour détruire ce barrage illégal et 18 mois pour remettre le site en état. > Lire p.29

11 AOÛT

Multiplication anormale des feux de forêt en Amazonie

Cause de ces incendies, la déforestation avait augmenté de 88 % par rapport aux données de l'an passé. Désormais, elle aurait quasiment été multipliée par quatre.

24 AOÛT

G7 sur fond de pollution du Golfe de Gascogne

Les chefs d'État du G7 se réunissent à Biarritz dans le but de s'accorder sur des solutions concrètes pour protéger la planète. À quelques kilomètres, le Golfe de Gascogne devient peu à peu « zone morte » de l'océan Atlantique, à cause d'une pollution aux détergents pétrochimiques invisible mais redoutable.

NOT

ANN

20

TRE VEE

19

13 DEC.

Lutte contre les pesticides : premières condamnations

Alors que plusieurs préfets avaient choisi (souvent sous la pression de syndicats agricoles) d'exclure des zones de non-traitement plusieurs espaces et cours d'eau jusqu'alors protégés, des associations ont réussi à dégager des moyens pour déposer 25 recours contentieux aboutissant en fin d'année à 8 jugements et à 8 annulations d'arrêtés préfectoraux.

19 NOV.

Adoption de la loi LOM

L'Assemblée nationale vote la loi d'orientation des mobilités, après deux ans de consultations et de débats parlementaires. > Lire p. 19

7 NOV.

Abandon du projet EuropaCity

Le projet de méga-complexe de loisirs et commerces EuropaCity, au nord de Paris, est abandonné, décision actée lors du troisième Conseil de défense écologique. C'est près d'une décennie de combats collectifs, de contentieux mais aussi de contre-propositions qui se voit ainsi récompensée. > Lire p.36

2 OCT.

Vittel : victoire sur une multinationale trop gourmande

A Vittel, Nestlé Waters surexploite la nappe phréatique depuis 25 ans au risque de l'épuiser. Suite à la mobilisation de France Nature Environnement et de 5 associations locales, le préfet des Vosges retire son soutien au projet de faire venir l'eau potable par 30 à 50 km de canalisations pour alimenter les communes locales plutôt que de retirer les autorisations de prélèvement à Nestlé Waters.

1ER SEPT.

Lancement de la Mission Alimentation

La #MissionAlimentation de France Nature Environnement, ce sont 10 semaines de défis qui arrivent dans votre boîte mail chaque vendredi. Objectif : améliorer pas à pas notre façon de manger pour réduire notre impact environnemental. > Lire p.26

25 SEPT.

Incendie de l'usine Lubrizol

Ce spectaculaire incendie a permis de faire émerger des questions portées depuis longtemps par France Nature Environnement comme la sécurité des installations classées, le dialogue environnemental, le fait qu'il est plus rentable pour les entreprises de détruire l'environnement que de se mettre en conformité... > Lire p.31





NOS ACTIONS

DEFENDRE

la justice sociale et environnementale

p. 18

ACCELERER

la transition écologique

p. 23

DENONCER ET EMPECHER

les scandales environnementaux

p. 28

RENFORCER

**la voix de la nature et des citoyens
auprès des décideurs**

p. 33



DEFENDRE

LA JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Droit à la mobilité, précarité énergétique, alimentation saine pour toutes et pour tous, pollution de l'air, emploi... La justice environnementale va de pair avec la justice sociale. France Nature Environnement se mobilise pour en être le porte-voix avec l'ensemble du mouvement, mais également bien d'autres acteurs de cette offre de propositions globales.

Une nouvelle loi pour encadrer les déplacements

Promulguée le 24 décembre 2019, cette loi comble un vide historique. Préoccupation majeure des Français et des climatologues, la mobilité n'était encadrée jusqu'à présent que par un empilement de mesures prises au coup par coup ces trente dernières années, sans cohérence avec la nouvelle réalité des territoires.

Un état des lieux préoccupant

Le secteur des transports représente la première source d'émissions de gaz à effet de serre en France. C'est donc un levier majeur pour respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. C'est également l'un des principaux contributeurs à la pollution de l'air et à la dégradation de la biodiversité. À cela s'ajoutent de fortes inégalités territoriales et sociales d'offres de services de mobilité. L'état des lieux est très clairement préoccupant, ne serait-ce qu'au regard des chiffres d'émissions de CO₂ des véhicules neufs qui ont augmenté en France entre 2016 et 2018, notamment en raison de l'explosion de ventes des fameux SUV et de la hausse du fret routier.

Accélérer le changement vers des modes plus respectueux de l'environnement

La loi d'orientation des mobilités promulguée le 29 décembre 2019 (dite « LOM ») consacre le passage d'une logique de transport à une logique de mobilité en mettant au même niveau tous les modes, y compris le vélo ou la marche. Elle permet de rétablir une équité entre territoires urbains et ruraux en donnant l'opportunité aux communautés de communes, quelle que soit leur taille, de devenir des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) en se dotant de cette nouvelle compétence.

Parmi ses 180 articles (dont la plupart ne seront réellement opérationnels qu'après la publication de plus d'une centaine de décrets), France Nature Environnement se réjouit d'avoir pu contribuer à l'adoption de plusieurs dispositifs majeurs :

- La pérennisation du **Conseil d'orientation des infrastructures** (COI), mis en place à l'occasion des Assises de la mobilité, pour hiérarchiser les demandes en fonction des enjeux sociaux, environnementaux et dans un souci de bonne gestion des fonds publics. Le gouvernement devra lui remettre tous les ans un rapport de l'avancée de la programmation financière et opérationnelle des investissements ;

- L'obligation pour chaque autorité organisatrice de la mobilité (AOM) de créer un **comité des partenaires** sur son territoire en associant obligatoirement des représentants d'employeurs, d'usagers et d'habitants ;
- Le déploiement obligatoire avant fin 2020, pour lutter contre la pollution atmosphérique, de **zones à faibles émissions** dans les agglomérations ne respectant pas de manière régulière les normes de qualité de l'air ;
- L'adoption d'un **plan vélo national quinquennal** avec un financement annuel dédié de 50 millions d'euros qui s'ajoute aux montants accordés par des programmes d'appels à projets nationaux, départementaux ou mêmes locaux ;
- L'instauration d'un **forfait mobilités durables** plafonné à 400 € par an, ouvert aux déplacements domicile-travail des cyclistes et des pratiquants du covoiturage (chauffeurs et covoiturés) ;
- Le verdissement des flottes de véhicules et l'annonce de la fin des ventes de véhicules thermiques pour 2040.

La loi contient aussi des mesures modestes en apparence, mais qui étaient attendues impatiemment sur le terrain pour enclencher un vrai report de la voiture vers les modes actifs moins polluants ou tout simplement renforcer la sécurité routière des usagers vulnérables : ➡

50 M€

**dédiés au financement annuel
d'un plan vélo national**

stationnement des vélos dans les pôles multimodaux, lutte contre le vol de vélos avec l'obligation du marquage, transport des vélos dans les trains et sur les bus, voies dédiées au covoiturage légalisées, interdiction du stationnement sur 5 mètres en amont des carrefours pour dégager la visibilité...

Des incertitudes et des insuffisances qui vont retarder la transition

Le texte reste insuffisant en n'abordant pas certaines problématiques cruciales : niches fiscales liées au fret routier de marchandises, rôle des associations environnementales lors de la concertation, ou encore en repoussant trop tardivement certaines échéances, notamment pour les motorisations les plus polluantes. Les outils pour faire progresser le changement d'habitudes et encourager le report modal restent la plupart du temps facultatifs : plans de mobilité des entreprises, octroi d'un forfait mobilités à discuter entre chef d'entreprise et salarié lors de l'entretien annuel...

La création d'une éco-contribution sur les billets d'avion et la réduction de l'exonération fiscale sur le gazole dont bénéficie le transport routier représentent un premier pas, mais celui-ci est nettement trop faible pour réorienter les pratiques ou générer des recettes afin de financer des transports alternatifs (fret, petites lignes, transports en commun dans les agglomérations).

Y aura-t-il un avant et un après « LOM » ? Cela dépendra de l'urgence avec laquelle tous les acteurs vont s'emparer de ces différents articles de loi et s'imprégner des nombreux décrets

Transport de marchandises : une injustice fiscale qui freine les alternatives

La loi ne prévoit aucun outil pour mettre fin à l'avantage accordé aux transports de marchandises routiers, un « désastre écologique et sanitaire » pourtant bien identifié par le gouvernement. Dans une lettre ouverte au président de la République, France Nature Environnement a pourtant interpellé le gouvernement sur l'absence d'outil efficace pour réduire la part du transport routier au profit du ferroviaire et, dans une moindre mesure, du fluvial qui reste très adapté à la massification.

En réponse à cette saisine, le gouvernement a réduit de 2 centimes l'exonération fiscale dont bénéficient les transporteurs routiers. Si la mesure est loin d'être suffisante (à peine 12,5 % de la niche fiscale, qui s'élevait à 16 centimes par litre de gazole en 2019), elle représente néanmoins une première prise de position symbolique.

à venir. Pour que la mise en œuvre soit efficace, elle doit être collective et ambitieuse, en rassemblant les décideurs économiques et les collectivités en partenariat avec le monde associatif afin d'obtenir une acceptabilité sociale des décisions.

Les poids lourds et véhicules utilitaires ne représentent que 21,5 % du trafic routier, mais engendrent 43 % des émissions de gaz à effet de serre et 52 % des émissions de dioxyde d'azote NO₂ du secteur (CITEPA).



Le Pacte du pouvoir de vivre : vers une société plus juste

En 2019, dans un contexte de tensions sociales renouvelées et de mobilisations pour le climat, 19 organisations, dont France Nature Environnement, se sont unies pour porter ensemble la convergence de l'écologie et du social. À travers 66 propositions, aujourd'hui portées par 55 organisations, nous souhaitons promouvoir une alternative pour donner à chacun le pouvoir de vivre.

Répondre aux urgences de notre temps

Comment interpréter la multiplication et la diversité des mobilisations populaires qui ont fleuri en 2019, depuis le mouvement des Gilets jaunes jusqu'aux nombreuses et diverses actions pour le climat et la biodiversité, toujours plus fédératrices ? Elles sont la voix d'une demande sociétale forte : la volonté des citoyen·nes d'avoir plus de prise sur les décisions politiques qui les impactent.

Mais le gouvernement peine à entendre la voix de cette société civile depuis le début du quinquennat. Les occasions n'ont pourtant pas manqué. Ce sentiment est allé croissant tout au long de l'année 2019 : les jeunes générations, à l'image de Greta Thunberg, appellent désormais à un changement rapide des modes de production et de consommation pour ne pas hypothéquer leurs conditions de vie futures. Cette mobilisation forte et bienvenue doit déboucher sur des solutions concrètes, globales, et non pas sur de petites touches posées ici et là au cœur d'un système qui se raidit face au changement.

Parce que les appels isolés et les déclarations d'intention individuelles ne suffisent plus, France Nature Environnement et plusieurs organisations d'envergure nationale (organisations environnementales et de la solidarité, syndicats...) se sont engagées à porter collectivement la nécessité d'un pacte social et écologique partout où elles sont représentées. À l'origine, 19 organisations prêtes à porter ces messages face aux décideurs politiques, nous sommes désormais plus d'une cinquantaine à avoir rejoint le Pacte. Pour la première fois, nous nous engageons à faire front commun en défendant collectivement 66 propositions qui donnent à chacun le pouvoir de vivre.

Ne plus dissocier le social de l'environnement

Notre ambition : mettre fin au clivage de la fin du monde et de la fin de mois, car ces deux enjeux sont les deux faces d'une même pièce, s'alimentant et se combinant. Sortir des énergies

fossiles, rénover les passoires énergétiques ou rendre accessible une alimentation bio et locale, c'est à la fois améliorer le quotidien, préserver la santé et s'attaquer aux défis environnementaux.

Notre pacte rassemble donc des propositions qui permettent à la fois de lutter contre le dérèglement climatique, d'améliorer le quotidien des citoyens, de développer les pratiques démocratiques et la participation citoyenne, ⇨



MICHEL DUBROMEL / PRÉSIDENT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Opposer justice sociale et environnementale n'a aucun sens. Nous sommes tous les passagers d'un même bateau. Avec le Pacte du pouvoir de vivre, France Nature Environnement porte au cœur des territoires ce message fort, avec des solutions à la clé.



22

23

de remettre l'exigence de solidarité et d'égalité au cœur de l'économie, et de construire une société plus juste et solidaire, qui ne laisse personne de côté. Ces propositions sont le fruit des débats et des travaux collectifs menés au plus de près de nos sympathisants, adhérents et militants. Elles sont la voix de plusieurs millions de personnes.

Nos 55 organisations n'ont pas seulement formulé des propositions : nous nous sommes engagés à former un véritable « observatoire du pouvoir de vivre ». Tout au long de l'année, nous avons décrypté les décisions politiques au prisme de notre pacte : le grand débat, le projet de loi de finances, la loi d'orientation des mobilités... Une rencontre s'est déroulée avec le Premier ministre le 27 août 2019 qui a débouché sur la mise en place d'un calendrier de travail avec plusieurs ministres sur cinq sujets, comme la rénovation thermique des logements, la vie associative en France ou la dimension écologique dans le pacte productif 2025. France Nature Environnement s'est vue confier le pilotage de ce dernier chantier, ce qui nous conduit à avoir des réunions de travail régulières avec le ministère de l'Économie et des Finances.

Ces temps forts de la vie politique ont été des occasions de porter nos propositions et d'interpeller le gouvernement sur la réduction des inégalités, la baisse des émissions de gaz à effet de serre, l'éradication de la grande pauvreté, contre l'érosion de la biodiversité, pour l'accueil digne des migrants, contre les discriminations... Autant de sujets sur lesquels il reste encore de nombreux écueils à franchir.

Un suivi sur la durée : le Tour de France du pouvoir de vivre

Le Pacte du pouvoir de vivre n'a pas seulement vocation à s'adresser aux décideurs nationaux. Il vise à guider toutes les politiques publiques pour que dans chaque nouvelle loi, dans chaque nouveau décret, et à toutes les échelles, les questions sociales et écologiques soient prises en compte,

En 2019, l'environnement s'est hissé à la première place des préoccupations des Français, aux côtés de la question sociale (source : baromètre « Fractures françaises », Ipsos / Sopra Steria, septembre 2019).

© Lilian Cazabet / Hans Lucas

et au-delà, qu'elles deviennent le cœur de chaque décision politique.

Nos organisations ont donc appelé le gouvernement, les élus, les employeurs, et plus généralement tous les décideurs, à mettre en œuvre ce pacte à leur niveau. Nous appelons également les citoyens et les autres organisations de la société civile à se mobiliser pour s'approprier et soutenir nos propositions.

À partir de novembre 2019, nous nous sommes rendus ainsi à la rencontre des élus et des acteurs locaux lors du Tour de France du Pacte du pouvoir de vivre. Quatre rendez-vous qui ont permis aux signataires du pacte d'échanger et de réfléchir à de nouvelles manières de porter nos combats. D'autres sont prévus en 2020, tout comme un portage du pacte au sein des territoires, notamment à l'occasion des élections municipales.

Entre autres objectifs pour cette année 2020 : porter la réalisation de pactes territoriaux pour les élus et les candidats aux municipales. Fort de notre ancrage territorial, de l'expérience de nos 3 500 associations affiliées et de l'investissement de nos adhérents, nous nous efforcerons d'être moteurs pour porter ce pacte dans les territoires.



Plus d'informations sur le site du Pacte de pouvoir de vivre : www.pactedupouvoirdevivre.fr

A man with glasses and a child are seen from behind, looking out at the ocean at sunset. The man is pointing towards the horizon. The scene is bathed in the warm, golden light of the setting sun.

ACCELERER

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Surexploitées, les ressources naturelles se raréfient. Partout dans le monde, la biodiversité décline. En France, nos villes s'étalent. Les milieux naturels se dégradent, des espèces disparaissent. Nous devons les protéger. Nous demandons à ce que notre pays soit à la pointe de la transition écologique.

Aires protégées

De déclarations présidentielles en Conseil de défense écologique, le gouvernement a multiplié en 2019 les annonces sur de nouvelles aires protégées et relance l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur de ces espaces. Dans les faits, la création de nouvelles aires reste un effet d'annonce tant celles existantes sont encore victimes de nombreux abus, malgré les discours.

De fortes ambitions, qui posent de sérieuses questions

La création d'aires protégées fortes en métropole était déjà l'une des mesures phares pour la biodiversité lors du Grenelle de l'environnement en 2007 : l'objectif était d'atteindre 2 % du territoire d'ici 2019. Aujourd'hui, seulement un tiers des projets initiaux ont abouti et, selon un rapport officiel de 2019, le pourcentage de territoire métropolitain en protection forte va passer à 1,49 % grâce aux zones cœurs des parcs nationaux comme les Calanques, et la récente création du 11^e parc national en Champagne et en Bourgogne.

30 % d'aires protégées d'ici 2030. L'annonce avait été faite par le Président en mai 2019 et confirmée ensuite par le Conseil de défense écologique. Mais au-delà du chiffre, l'objectif doit être la qualité. Car la France a beaucoup de retard en matière d'aires de protection forte.

Les aires protégées regroupent un ensemble de statuts de protection qui n'ont pas le même niveau d'exigence : quand certains suivent une stricte réglementation, d'autres se basent sur du volontariat et des politiques contractuelles incitatives peu contraignantes. Par exemple, la loi protège sur le papier 20,8 % des espaces marins. En réalité, diverses activités y sont autorisées. Résultat, seulement 1,5 % des espaces marins sont réellement protégés.

Aires marines protégées : l'enjeu de préserver l'existant

Les aires marines protégées représentent aujourd'hui 23,9 % de la surface de notre territoire. Diverses activités sont autorisées dans les aires marines protégées françaises, comme le transport maritime, l'extraction de sable, l'aquaculture, la nage commerciale avec les cétacés ou encore les mouillages. De nombreuses pêches y sont aussi pratiquées, dont certaines techniques comme le chalutage de fond et la pêche à la drague, qui causent la destruction des habitats marins ainsi que la capture d'espèces en danger d'extinction, non ciblées par les pêcheurs : dauphins, tortues ou encore requins.

Pire, la pêche continue d'être pratiquée en toute impunité dans certaines aires protégées de l'hexagone faisant partie du réseau Natura 2000, alors que les évaluations d'incidence obligatoires avant l'autorisation de chaque technique de pêche n'ont jamais été réalisées. Plus généralement, en Europe, le chalutage est exercé plus intensément dans les aires marines protégées qu'en dehors de celles-ci !

En Outre-mer, où se trouvent 97 % de l'espace maritime français et 87 % de la biodiversité marine, la situation est encore plus catastrophique et les directives européennes de protection du milieu marin ne s'appliquent pas. Dans le parc naturel marin de Mayotte, des bateaux de pêche géants capturent en une semaine l'équivalent de ce que pêchent les pêcheurs locaux en une année...

La stratégie nationale pour la biodiversité, cruciale pour l'avenir

Nombre d'études sur les oiseaux, les insectes et amphibiens ces dernières années ont démontré un échec complet de la dernière stratégie nationale pour la biodiversité. Cette année sera élaborée la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité pour la période 2021-2030. Ce grand chantier a une importance capitale. L'ensemble des politiques sectorielles doivent être intégrées : l'agriculture, l'industrie, l'urbanisme... Seuls une vision globale, la définition d'objectifs chiffrés et phasés dans le temps et des moyens adéquats permettront d'apporter des solutions concrètes et efficaces pour la préservation de la biodiversité, des eaux et des sols. Et les scientifiques nous le démontrent tous les jours : il y a urgence à agir !

la politique du chiffre



Création d'aires protégées : un bilan navrant

En annonçant la création d'aires protégées en Guyane et en Antarctique, dans des secteurs où les enjeux sont moindres, le gouvernement choisit la facilité. Ces nouvelles aires permettent simplement de « faire du chiffre » sur de grands espaces. En Guyane par exemple, l'urgence est d'abord de renforcer les moyens déployés pour lutter contre le développement catastrophique en 2019 de l'orpaillage illégal dans le cœur du parc amazonien et au sein de la réserve naturelle nationale des Nouragues. En Antarctique, il est urgent d'éradiquer la pêche industrielle illégale dans l'immense réserve des Terres australes.



**JEAN-DAVID ABEL /
VICE-PRESIDENT DE FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

La France, qui se veut exemplaire, doit définir en concertation une stratégie d'aires protégées ambitieuse, alliant création et préservation effective, et en y allouant des moyens nouveaux et spécifiques.

1,5%

**seulement de l'espace
maritime français est
réellement protégé**

Dans la même ligne, la création d'un 11^e parc national pour préserver les forêts feuillues de plaine en Champagne et en Bourgogne aurait dû être une bonne nouvelle. En pratique, la réglementation n'est pas digne de ce statut exceptionnel : l'exploitation forestière (coupes de bois, plantation de résineux type sapins...), les pratiques agricoles intensives et la chasse (y compris à courre) font partie des activités qui s'y poursuivront. Pire, avant la création du parc national, l'ONF s'est hâtée de couper des arbres, y compris dans une zone qui doit passer en « protection forte ».

Comment aboutir à une réelle stratégie de protection de nos espaces naturels ? La future stratégie doit d'abord cibler les espèces et habitats à enjeux de conservation pour identifier des secteurs prioritaires à protéger. Elle devra ensuite s'appuyer sur des outils qui, à l'instar des réserves naturelles, démontrent jour après jour leur efficacité en matière de protection des espèces.

Par ailleurs, l'État devra s'engager en faveur de l'animation et du portage local des projets de création de nouvelles aires protégées (outils de mobilisation citoyenne, sciences participatives, formations à destination des élus...) afin que les territoires se les approprient pleinement. Enfin, cette stratégie ambitieuse devra être adoptée et portée au niveau interministériel pour donner l'impact nécessaire à une mise en œuvre efficace.

Sauver la planète en mangeant

Sujet crucial par ses impacts et son ampleur, le contenu de notre assiette était au cœur du projet fédéral 2019 de France Nature Environnement. Projet qui a notamment pris la forme d'une campagne de sensibilisation, la mission Alimentation, à destination du grand public. Notre combat pour une alimentation et une agriculture saines et justes s'est également poursuivi à travers les échanges autour des décrets d'application de la loi EGalim.

Nos assiettes : enjeu du siècle

Notre alimentation repose encore trop largement sur un modèle productiviste issu du siècle dernier et soumis à des injonctions économiques et commerciales déraisonnables : emploi massif d'engrais et de pesticides de synthèse, concentration sur quelques variétés végétales et races animales, mécanisation à grande échelle... Ces habitudes entretiennent un système agricole et agroalimentaire qui n'est durable ni pour la profession agricole, ni pour la santé des consommateurs, ni pour l'environnement.

L'enjeu est de taille : notre alimentation est autant une question de santé publique que de lutte contre le dérèglement climatique et la disparition de la biodiversité. Pour France Nature Environnement, l'objectif est clair : embarquer l'ensemble de l'agriculture française vers l'agro-écologie, une agriculture respectueuse de la nature, de notre santé et de celle des agriculteurs.

En octobre 2018, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGalim (issue des États généraux de l'alimentation) était officiellement publiée. Un an plus tard, les organisations membres de la Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire, dont France Nature Environnement fait partie, ont pu déplorer un manque de volonté et de moyens pour assurer la mise en œuvre de cette loi, déjà peu ambitieuse sur certains aspects.

Loi EGalim : le poids des lobbies

Sous le poids du lobby agro-industriel, le bilan d'application de cette loi est bien décevant, très loin d'impulser une véritable transition alimentaire. Si l'inscription dans la loi d'un objectif de 20 % de bio dans la restauration collective et surtout, à notre initiative, de la séparation de la vente et du conseil pour les pesticides sont de réelles avancées, ces propositions étaient déjà inscrites dans le programme du

26

27



La déforestation en ligne de mire

Quelle plus flagrante et cruelle illustration des ravages de la déforestation que les incendies qui se sont multipliés dans le monde en 2019, notamment en Amazonie ? La solution est essentiellement dans notre assiette. La conversion des forêts en champs cultivés est responsable de 73 % de la déforestation (FAO), le soja OGM, l'huile de palme et le cacao étant principalement en cause. Pendant plus d'une année, France Nature Environnement a travaillé en collaboration avec Mighty Earth et Sherpa sur la déforestation liée au soja en Amérique latine. Nous avons envoyé plusieurs courriers à de grandes sociétés (distributeurs, groupes agroalimentaires) pour solliciter des informations sur la prise en compte de la déforestation dans leurs chaînes d'approvisionnement, une mesure obligatoire depuis la parution de la loi sur le devoir de vigilance. Avec les informations fournies (ou non), nous avons publié une étude, présentée à la presse en mars 2019. Nous avons incité les citoyens-consommateurs à se mobiliser pour encourager les décideurs de l'industrie agroalimentaire à adopter des pratiques plus vertueuses. Lors de périodes-clés comme les fêtes de Pâques, France Nature Environnement a poursuivi la mobilisation du grand public autour du chocolat en mettant en avant un classement des chocolatiers poids lourds du secteur.

« candidat Macron ». La seule bonne surprise aura donc été le lancement d'une expérimentation pour intégrer un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires, proposition que nous portons depuis plus de 3 ans.

En dehors de ces victoires, la majorité des parlementaires n'ont malheureusement pas soutenu nos nombreuses propositions relatives à la protection et à l'information du consommateur, de même que l'interdiction du glyphosate d'ici 2022. Faute de choix politique, la responsabilité de la mise en œuvre a ainsi été renvoyée au monde agricole qui s'est vu proposer des engagements non contraignants.

Mission Alimentation : redonner le pouvoir à la société civile

Entre les questions nutritionnelles, sanitaires et environnementales, il est difficile aujourd'hui de trouver une information claire et fiable connectant l'ensemble des enjeux : qualités nutritives, origine géographique, traitements phytosanitaires subis, saisonnalité, transformation, etc. Avec la [#MissionAlimentation](#), France Nature Environnement a souhaité faire bouger les lignes pour permettre à chacun de s'approprier ces enjeux avec une approche résolument positive et dynamique.

Lancé en septembre 2019, soutenu par l'ADEME et relayé par notre partenaire 750g, ce défi sur dix semaines était adressé à tous, du débutant au plus motivé, pour aller, pas à pas, vers une alimentation durable. Comment décrypter les étiquettes, acheter des produits meilleurs pour la santé sans exploser son budget, réduire son gaspillage alimentaire, ou encore diminuer sa consommation de viande ? Chaque semaine, les participants ont reçu par mail, sur le site de France Nature Environnement ou sur les réseaux sociaux des conseils et astuces pour changer

La conversion des forêts en cultures est responsable de 73% de la déforestation (FAO), le soja OGM, l'huile de palme et le cacao étant principalement en cause.

© Yasuyoshi Chiba / AFP

progressivement leurs habitudes. À chaque thématique, sa référence cinématographique : le plein d'astuces anti-gaspillage lors de la semaine « Moi, moche et succulent », ou encore la cuisine « vite fait, bien fait » lors de la semaine « Le Seigneur des fourneaux ».

Pour permettre aux 3 700 participants actifs de ne pas relâcher leurs efforts en 2020, un calendrier ludique et pédagogique déroulait mois par mois chacun de ces défis et astuces associés. Ce calendrier a été largement diffusé au sein du mouvement France Nature Environnement, mais également par l'ADEME, notamment à l'occasion du salon international de l'agriculture 2020.

Une mobilisation fédérale, du national jusque dans les territoires

Projet d'envergure, la mission Alimentation a impliqué une grande partie des réseaux thématiques et des services de notre fédération, mais également les associations du mouvement. Un panorama des outils de sensibilisation sur le thème de l'alimentation au sein du mouvement a permis de recenser 7 types de supports de sensibilisation et 37 outils.

Pour approfondir le sujet, un module de formation a été organisé en septembre 2019 à destination d'éducateurs et éducatrices, issus de 18 associations localisées dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et PACA. France Nature Environnement PACA s'en est saisie pour former 6 animatrices périscolaires afin qu'elles puissent éduquer et sensibiliser à leur tour sur l'alimentation durable. 8 autres événements similaires ont été organisés suite au module de formation.

Un des outils présentés lors de cette formation, ainsi que les notions et messages clés par thématique, ont été réutilisés par les associations du mouvement au cours d'événements de format très divers : allant d'une semaine en lycée à des ateliers auprès d'adultes... Enfin, la [#MissionAlimentation](#) a été au cœur de nos actions de sensibilisation lors de la période estivale, notamment pendant les festivals et autres temps forts de l'été : 6 festivals nationaux, un événement anniversaire et un événement universitaire.

A man with short brown hair and a light beard, wearing a grey long-sleeved shirt, stands with his arms crossed in a field of green plants. The background is a soft-focus field of green foliage with small yellow flowers.

DENONCER ET EMPECHER

LES SCANDALES ENVIRONNEMENTAUX

Les activités humaines contribuent aux dérèglements climatiques et causent de nombreuses pollutions : mercure, pesticides, marées noires et vertes, perturbateurs endocriniens, OGM, particules fines, dioxyde d'azote...
Face aux risques sanitaires et environnementaux, nous veillons à l'application des principes de prévention, de précaution et de responsabilité.
Nous défendons l'intérêt général et l'expression citoyenne.

L'eau, un bien commun en danger

Victime d'un cumul d'intérêts particuliers, la ressource en eau est menacée de toutes parts, au détriment de l'intérêt général, de notre santé, de l'avenir de nos territoires et de l'accès à tous à ce bien commun. Après deux ans de travaux, les Assises de l'eau n'ont malheureusement pas débouché sur des mesures suffisamment ambitieuses. Néanmoins, des victoires sont encore possibles.

Répondre à l'urgence climatique

La crise climatique entraîne mécaniquement une aggravation de la crise aquatique : en 2050, les débits moyens annuels des cours d'eau en métropole diminueront de 10 à 40 % et les pluies comme les sécheresses seront nettement plus fréquentes et violentes.

Face à ce défi, il faut rapidement mettre notre pays en situation de résilience en construisant une nouvelle politique de la sobriété, en restaurant les milieux aquatiques et les capacités d'infiltration des sols pour qu'ils nous aident à ralentir le cycle de l'eau. L'eau de qualité sera de plus en plus limitée : nous devons collectivement progresser pour mieux l'utiliser. Les associations attendaient une ambition gouvernementale forte. C'est dans ce contexte que les Assises de l'Eau, auxquelles France Nature Environnement a activement participé, se sont clôturées le 1^{er} juillet 2019.

Assises de l'eau, un bilan

Après plusieurs mois de travaux caractérisés par un grand flou, l'ensemble de mesures annoncées par le gouvernement reste bien loin de répondre à l'urgence climatique. Les défis sont en effet immenses et identifiés : seules 44 % des masses d'eau ont atteint l'objectif européen du bon état écologique du fait de rivières trop artificialisées, des pollutions agricoles et des prélèvements trop importants.

Les caps fixés à l'issue de ces Assises sont les bons, mais les moyens n'y sont tout simplement pas. Car si l'ensemble du texte se révèle positif, le lobbying de certains syndicats d'irrigants a malheureusement obtenu deux choses : l'assouplissement des critères écologiques pour faire financer des projets de stockages artificiels par les agences de l'eau et l'insertion d'une liste hétéroclite de projets dont certains n'ont rien de véritables projets de territoire.

Alors que nous attendions un signal fort sur une répartition juste entre usagers et la réelle application du principe pollueur (et préleveur) -payeur, les annonces gouvernementales n'ont pas pris en compte nos demandes : la fiscalité écologique restera déséquilibrée puisque les usagers domestiques de l'eau contribueront toujours à 86 % au budget des agences de l'eau.

Suite aux Assises de l'eau, une « instruction » a été envoyée aux décideurs des territoires. France Nature Environnement

milite pour que les projets de territoires actuels, dont beaucoup reposent sur un surdimensionnement des prélèvements en eau, soient réexaminés à l'aune des critères méthodologiques proposés par cette instruction. Dans ce texte, France Nature Environnement a réussi à empêcher que la construction de retenues ne devienne l'alpha et l'oméga de la politique « d'adaptation » aux effets du changement climatique sur la ressource en eau.

Caussade : illustration d'un combat de longue haleine

Projet aberrant de Sivens, barrages illégaux de Caussade et de Fourogue et tant d'autres, notamment en Adour-Garonne : les conflits autour de la construction de barrages d'irrigation se multiplient. Ils opposent régulièrement certains irrigants et des citoyens soucieux de la biodiversité, du climat et du juste partage de l'eau. Pire, ils aggravent les sécheresses qu'ils sont censés combattre.

Le projet de Caussade est l'exemple à ne pas suivre de ces dernières années : la Chambre d'agriculture du département avait lancé la construction sur les deniers publics d'une digue pour barrer le ruisseau de Caussade, détruisant notamment l'habitat de plusieurs espèces protégées. Objectif affiché : créer un lac artificiel de 920 000 m³ pour l'usage d'une vingtaine d'agriculteurs. France Nature Environnement et sa fédération régionale, la SEPANSO Aquitaine, ont déposé plusieurs recours contre ce projet. Après cinq décisions de justice favorables en 2018, nous espérions avoir eu gain de cause. Mais l'impensable s'est produit : quelques agriculteurs ont investi la vallée et entamé son saccage de manière illégale, pour construire eux-mêmes le barrage au mépris de la sécurité.

En mai 2019, le tribunal administratif de Bordeaux confirmait l'illégalité du barrage de Caussade. Une décision désormais confortée par l'État, qui a pris un arrêté décisif donnant à la Chambre d'agriculture 3 mois pour détruire le barrage et 18 mois pour remettre le site en état : restaurer le lit de la rivière, les zones humides, les habitats détruits des nombreuses espèces protégées et mettre en place des mesures de compensation proportionnées aux impacts liés aux travaux illégaux...

Le barrage de Caussade illustre une problématique qui s'intensifie : celle de notre réponse collective face à la gestion d'un bien rare et pourtant indispensable à la vie, l'eau. Alors que les



Août 2019 à Saint-Pierre-de-Caubel, où a été construit illégalement le barrage de Caussade.

© Alain Pitton / NurPhoto

30

31

alertes sécheresse et les mesures de restrictions ne cessent de se multiplier en France, conséquences directes du dérèglement climatique, il s'avère indispensable pour répondre à ce défi de tous adopter une gestion économe de l'eau, le secteur agricole compris puisqu'il en est l'un des principaux consommateurs.

Pollution de l'eau : menace sur une précieuse ressource

Les réserves d'eau françaises sont également menacées sur le terrain par des pollutions de diverses origines.

D'abord, des pesticides. L'utilisation des pesticides à proximité des milieux aquatiques est réglementée depuis longtemps. Dès 2006, un arrêté interministériel instaurait des bandes non traitées le long des « cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents ». Cet arrêté ayant été annulé, un nouvel arrêté interministériel demandait aux préfets de départements de désigner les « points d'eau » le long desquels l'utilisation de pesticides devait être interdite.

Mais dans de nombreux départements, les préfets, sous la pression du lobby des pesticides, ont exclu de la catégorie « point d'eau » des fossés, rus et autres canaux auparavant protégés : jusqu'à 43 % des points d'eau dans certains départements ! France Nature Environnement et ses associations ont lancé une pétition et plusieurs contentieux devant les juridictions administratives pour faire annuler ces décisions. Depuis septembre 2019, les annulations tombent les unes après les autres, que cela soit en Auvergne-Rhône-Alpes ou dans le Languedoc-Roussillon.

Face à ces premières victoires, le gouvernement doit rapidement réagir et amener l'ensemble des départements à protéger réellement les cours d'eau et les points d'eau de l'utilisation des pesticides. Il importe de protéger tous les milieux naturels

(ruisseaux, fossés, sources, mares, étangs, zones humides, périmètres de protection de captage rapprochés, sites Natura 2000, milieux humides et aquatiques...) qui alimentent nos rivières et nos nappes phréatiques des dégâts avérés des pesticides.

Ces pollutions peuvent aussi provenir de sites industriels ou de produits détergents. Ainsi, le 8 avril 2019, le tribunal administratif de Grenoble, saisi par France Nature Environnement, condamnait Lactalis, géant de l'industrie laitière, à 100 000 € d'amende. Pourquoi ? Parce que chaque année, la laiterie rejetait dans l'Isère 200 tonnes de produits chimiques, dont 28 substances très toxiques, polluant ainsi gravement la rivière.

Dernier exemple au Golfe de Gascogne, qui accueillait en août 2019 le G7 de Biarritz... L'atmosphère iodée, caractéristique d'un océan en bonne santé, y a tout simplement disparu et pourrait progressivement laisser place à une « zone morte ». En cause, une pollution aux détergents pétrochimiques invisible mais redoutable. Si la problématique est identifiée depuis plus de 20 ans par la SEPANSO et France Nature Environnement, il semble qu'elle ait encore de beaux jours devant elle...

92 %

**des cours d'eau surveillés
en 2013 contenaient
des pesticides**

Lubrizonol : un accident emblématique

Un spectaculaire incendie s'est déclaré une nuit de septembre à Rouen, au sein de l'usine Lubrizonol. Pour France Nature Environnement, ce drame doit nous alerter non seulement sur la sécurité des sites Seveso et notre accès aux informations, mais aussi sur le démantèlement du droit de l'environnement aggravé par la réduction des moyens humains de contrôle.

Lubrizonol : retour sur une sombre semaine

Au petit matin du jeudi 26 septembre 2019, Rouen est méconnaissable : un énorme panache de fumée dense et noire recouvre une bonne partie de la ville. Une couche d'hydrocarbures se dépose peu à peu dans les alentours. Dès le lendemain, les habitant-es sont touché-es par des maux de tête, de gorge, des vomissements. À l'origine de ce drame, un incendie au sein de l'usine Lubrizonol. Elle produisait des additifs servant à enrichir les huiles pour moteurs, ainsi que des additifs et fluides pour les lubrifiants et les carburants. L'usine fait partie des sites dits « Seveso » seuil haut, usines industrielles qui présentent les risques les plus importants pour la santé et l'environnement en France.

Dans son panache de fumée, l'incendie de Lubrizonol a laissé une multitude de questions sans réponses.

© Lou Benoist / AFP

Ce drame était-il évitable ? Les événements des semaines qui ont suivi l'accident ont en tout cas posé plus de questions qu'ils n'en ont résolues. D'abord rassurant, le préfet annonçait dans le même temps geler les récoltes des agriculteurs, au nom du principe de précaution. De l'amiante a été retrouvée sur le site, alors que les autorités n'en avaient pas connaissance. Cinq jours après l'incendie, l'État publiait la liste des substances présentes sur les lieux. Cette liste fait état de nombreuses substances nocives dont la réaction à la chaleur et les potentiels effets cocktail restent mal connus...

Ces éléments appelaient des analyses complètes, de long terme, allant bien au-delà de la qualité de l'air, car l'ensemble de l'environnement était impacté (eau, sols...). Pour ces analyses, France Nature Environnement a demandé un processus qui associe toutes les parties prenantes (syndicats, société civile, experts techniques de l'État, exploitant) afin que l'analyse et le suivi de ces pollutions soient assurés dans une plus grande transparence et information des citoyens. ⇨



Installations classées : un relâchement des contrôles

Le nombre d'ICPE soumises au régime de l'autorisation ne cesse de chuter (de 32 200 en 2014 à 25 000 en 2018), tandis que celui des installations relevant du régime moins contraignant de l'enregistrement grimpe (de 11 900 en 2014 à 16 000 en 2018). En généralisant le régime de l'enregistrement et en élargissant celui de la déclaration, l'État se désengage de son devoir de contrôle des installations polluantes. En effet, la déclaration ne fait pas l'objet d'une instruction, et l'enregistrement fait l'objet d'une instruction accélérée par les services préfectoraux, en limitant la concertation.

Alors que le nombre d'ICPE n'a pas changé depuis 2006, celui des inspections a chuté, passant de 30 000 en 2006 à 18 196 en 2018. Le nombre d'inspecteurs de l'environnement a légèrement diminué entre 2016 (1 627) et 2018 (1 607).

Sites Seveso : une opacité grandissante, sur fond de régression des exigences environnementales

Une liste de substances qui a mis cinq jours à sortir, des résultats d'analyses « bruts » compréhensibles uniquement par des experts, de nombreuses questions encore en suspens plusieurs semaines après l'accident... Malgré la volonté de transparence de l'État, les interrogations se sont donc bien vite accumulées.

Cette situation fait écho à un inquiétant manque de transparence croissant autour des sites à risques, régulièrement dénoncé par France Nature Environnement depuis des années. Sur le terrain, les outils d'information et de concertation se transforment progressivement en outils de communication pour les industriels. Obtenir des documents administratifs devient un vrai parcours du combattant : délais d'obtention interminables, documents à la rédaction cryptique, confidentialité abusive... Dans certains cas, il devient impossible de suivre l'activité des installations classées.

La réglementation qui encadre les sites « Seveso » et plus largement toutes les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) fait depuis plusieurs années l'objet d'assouplissements à répétition, incompatibles avec le seuil d'exigences nécessaire à la sécurité et à la protection de l'environnement. Pour Lubrizol, profitant de nouvelles dispositions mises en place par le gouvernement en 2018, le préfet de Seine-Maritime a en effet autorisé Lubrizol à augmenter le volume de stockage de certaines substances, tout cela sans exiger une mise à jour de l'évaluation environnementale et de l'étude des dangers.

Au vu de l'historique de l'usine, il aurait pourtant été opportun de les demander : l'usine avait déjà connu deux autres accidents en 2013 et 2015. Malgré son classement Seveso seuil haut, c'est seulement suite au premier accident que l'entreprise s'était

dotée d'un plan de prévention des risques technologiques, alors que la loi Bachelot de 2003 le rendait obligatoire.

Ces assouplissements, conjugués à la baisse du nombre d'inspecteurs chargés du contrôle des sites industriels (plus de 500 000 sites industriels dont environ 1 300 sites Seveso, et des inspections qui ont diminué de près de 40 % en 12 ans), conduisent à accroître les risques d'accidents. Et au vu de la baisse de moyens prévue pour le ministère de la Transition écologique dans le budget 2020, la tendance semble loin de s'inverser. Car les inspecteurs des installations classées dépendent de ce ministère : au lieu de renforcer les contrôles, le risque s'accroît de voir leur quantité et leur qualité baisser.

Lubrizol : tout reste à (re)faire

Le 10 décembre 2019, moins de trois mois après l'accident de Lubrizol, le comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est prononcé en faveur d'une réouverture partielle du site de Lubrizol. Avis que le préfet s'est engagé à suivre et auquel France Nature Environnement Normandie s'est opposé, en raison d'un manque d'informations et de bon nombre de contrôles et d'investigations sur le site qui n'avaient pas été menés à leur terme.

Au niveau national, France Nature Environnement a été auditionnée à l'Assemblée nationale comme au Sénat et s'est mobilisée auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire pour porter 20 propositions. Parmi celles-ci : augmentation des moyens des services instructeurs, arrêt de l'assouplissement des règles de droit, renforcement des instances de concertation et de dialogue environnemental, création d'un corps d'inspection indépendant, à l'image de ce qui existe dans le nucléaire.

Certaines de ces propositions ont été reprises par le ministre de la Transition écologique et solidaire début 2020, comme la création d'un bureau « enquête accidents » indépendant, le renforcement des contrôles et leur élargissement ou encore l'amélioration de la transparence et de la clarté sur les produits stockés sur ces sites. La fédération sera très attentive à la déclinaison concrète de ces grandes lignes, ainsi qu'à la seconde phase d'annonces, attendue avant l'été 2020, consacrée notamment à la formation à la culture du risque.

39,5 %

de baisse des contrôles des risques
industriels entre 2006 et 2018



RENFORCER

LA VOIX DE LA NATURE
ET DES CITOYENS AUPRES
DES DECIDEURS

Nous lançons des idées pour concilier **équilibres naturels** et activités humaines. Nous proposons des pistes pour nous adapter aux changements climatiques et les atténuer. Nous nous impliquons pour l'institution d'un dialogue environnemental et l'élaboration de politiques cohérentes.

Déchets nucléaires

« pour l'instant, tout va bien »

D'avril à septembre 2019 s'est déroulé, dans une quasi-confidentialité, le débat public autour du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs. Si le sujet amène à projeter l'avenir énergétique de la France bien au-delà de quelques années, l'État semble décidé à ne pas respecter ses propres objectifs.

Un débat public inédit en France

Le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs concerne tout l'aval du cycle nucléaire pour les années 2019-2021, tant au quotidien sur les sites existants que pour les projets à venir. Il n'est donc pas à prendre à la légère. C'est pourtant la première fois qu'il est soumis à un débat public, alors que nous en sommes à la cinquième édition. Ce débat devait être l'occasion de dresser un bilan de la politique de gestion des matières et déchets radioactifs, de recenser les besoins et de déterminer les objectifs à atteindre pour l'améliorer.

Il a été soigneusement préparé par la Commission nationale du débat public (CNDP) qui a en charge son animation. Aux côtés de plusieurs associations nationales, France Nature Environnement s'est investie bien en amont du débat. Nous avons notamment questionné la plupart des éléments soumis au débat (cahier des charges), préparé des cahiers d'acteurs sur des thématiques majeures ou oubliées, et réclamé plusieurs expertises complémentaires. Pour autant, de nombreuses questions restaient en suspens.

Pour France Nature Environnement, participer à ce débat n'allait pas de soi. Lassée par les débats sur le nucléaire dont les conclusions passent généralement à la trappe, mais aussi par des choix de politique énergétique systématiquement

verrouillés par les gouvernements successifs, nous avons beaucoup hésité à y participer.

Mais la nécessité de porter la demande d'études sur les solutions alternatives à l'enfouissement des déchets radioactifs a primé. Car dans ce domaine, s'il n'existe pas de bonne solution, certaines sont pires que d'autres et l'enfouissement de déchets radioactifs en fait partie. Le gouvernement a pourtant décidé d'enfouir 108 000 m³ de déchets sous la commune de Bure. Pour France Nature Environnement, il est inconcevable de se lancer dans un tel projet, encore moins avant d'avoir étudié toutes les alternatives.

Conclusion : l'attentisme comme boussole

Que va-t-il advenir de ce débat ? Certes, il permettra sans doute, grâce à l'apport des citoyens et des associations opposées au nucléaire, une plus grande transparence sur la situation réelle des matières et déchets radioactifs en France et sur l'urgence à arrêter leur production et leur dissémination. Quelques améliorations verront le jour à la marge. On posera la question des alternatives à l'enfouissement des déchets radioactifs à Bure. Mais la collusion du lobby nucléaire avec les instances de décision et ses manœuvres pour assurer sa survie augurent mal d'une prise en compte des éléments de fond par les pouvoirs publics. L'avenir proche nous le dira.

34

35



MARYSE ARDITI / REFERENTE NUCLEAIRE
A FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT



Depuis 50 ans que des réacteurs fonctionnent, aucune vraie solution de gestion des déchets nucléaires n'a émergé. Il est donc impératif de définir une gestion organisée, réaliste, sûre et sécurisée des matières et déchets nucléaires, au lieu de tenter de l'adapter vainement aux désirs des exploitants !

La Planification pluriannuelle de l'énergie évoque le besoin de résilience de notre système électrique et le risque d'effet falaise avec la fermeture possible de plusieurs réacteurs nucléaires en même temps. Mais elle conserve les mêmes échéances que les annonces faites en 2018 et ne donne aucune perspective pour les 44 réacteurs restant en activité après 2035. Par ailleurs, l'usine de La Hague, vieillissante et fragilisée par des avaries, ne sera pas en mesure de retraiter les combustibles jusqu'en 2040. La filière de retraitement est à bout de souffle, coûteuse et contribue à l'accumulation de déchets et matières dangereuses et radioactives.

En jouant la carte de l'attentisme, l'État semble décidé à ne pas respecter ses propres objectifs, fixés notamment dans la loi de transition énergétique. La contradiction entre les objectifs et les plans d'actions et moyens alloués est flagrante, avec peu de nouvelles mesures proposées, souvent remises à plus tard. Les consultations à venir seront l'occasion d'apporter les améliorations nécessaires pour la version définitive.

L'avenir énergétique de la France, plombé par le boulet du nucléaire

La loi sur l'énergie et le climat devrait avoir pour principal objet de créer les moyens immédiats pour crédibiliser et renforcer l'action climatique et énergétique de la France. En l'état, le projet de loi ne corrige en rien les erreurs de la précédente mandature, ni celles du gouvernement actuel et ne permettra pas à la France de rattraper son retard, pointé le 18 juin 2019 par la Commission européenne.

Sur le nucléaire, la quasi-totalité des amendements pour renforcer la sûreté et améliorer la gestion des déchets nucléaires ont été déclarés d'emblée irrecevables. Dans le même temps, le projet de loi planifiait le vieillissement du parc en repoussant à 2035 l'objectif de 50 %. Il est irresponsable de refuser d'examiner les conséquences. D'autant plus que les anomalies se multiplient et qu'EDF pratique une politique de dissimulation et de fait accompli qui complique dangereusement la tâche de l'Autorité de sûreté nucléaire. La loi occulte complètement la question des déchets nucléaires : chaque année de fonctionne-

ment du parc vient aggraver la crise des déchets radioactifs et alourdir la facture.

Par ailleurs, de façon incompréhensible, le gouvernement s'est fermement opposé à la volonté d'une majorité de députés de traduire la réduction progressive de capacité nucléaire installée conformément à la trajectoire prévue par la Planification pluriannuelle de l'énergie. Le gouvernement ne peut se contenter de reporter l'objectif de 10 ans – bien au-delà de son temps politique – sans s'assurer que cet objectif soit respecté par EDF, sans publier de calendrier de fermeture, sans prévoir dès maintenant les mesures d'accompagnement pour l'ensemble des salariés concernés. Or, le projet de loi ne comprend aucune disposition en ce sens à ce stade.

Nos 4 conditions pour un plan de gestion des déchets nucléaires digne de ce nom

Pour une stricte gestion des matières et déchets radioactifs, France Nature Environnement a préconisé lors de ce débat de :

1. Mettre fin au « retraitement » des déchets nucléaires, qui augmente la quantité, mais aussi la dangerosité des déchets nucléaires.
2. Interdire l'utilisation des déchets de la filière dans la vie quotidienne des Français. Alors que le lobby de l'atome souhaite revendre certains déchets, il est inimaginable que du métal issu de centrales nucléaires soit un jour utilisé pour fabriquer des fourchettes, par exemple.
3. Suspendre le projet d'enfouissement en profondeur de déchets radioactifs CIGÉO : celui-ci est irréaliste, impossible à sécuriser, inutile et hors de prix. Il est temps de réellement étudier les solutions alternatives.
4. Programmer la sortie progressive de la production électronucléaire, seule solution pour arrêter de produire des déchets nucléaires.

Une galerie du CIGÉO à Bure, où est prévu l'enfouissement de déchets nucléaires à 500 m sous terre.

© François Mascimbem / AFP



EuropaCity : lutter contre

L'annonce est tombée le 7 novembre. Le projet de méga-complexe de loisirs et commerces EuropaCity au nord de Paris est abandonné, décision actée lors du troisième Conseil de défense écologique. C'est près d'une décennie de combats collectifs, de contentieux mais aussi de contre-propositions qui se voient ainsi récompensées.

Un projet d'un autre âge

Le grand écart était criant entre les ambitions climatiques affichées par la France et la poursuite de ce projet porté par un investisseur privé d'artificialiser 300 hectares de terres parmi les plus fertiles d'Île-de-France, à rebours des besoins en alimentation des territoires, de préservation de la biodiversité, de sobriété énergétique et d'usage de l'eau.

Un premier jugement avait été rendu en mars 2019, annulant la révision du plan local d'urbanisme de Gonesse. Si ce jugement était une excellente nouvelle pour les opposants à l'artificialisation du triangle de Gonesse, et au projet EuropaCity, il n'a malheureusement pas mis fin au projet. Après plusieurs bras de fer tout au long de l'année 2019, c'est finalement l'État qui a tranché en abandonnant ce « projet d'une autre époque, fondé sur une consommation de masse d'objets et de loisirs », selon les déclarations de l'Élysée au journal *Le Monde*.

C'est une victoire importante pour France Nature Environnement et un grand nombre d'associations de citoyens, d'élus, d'acteurs économiques qui se sont mobilisés sur le terrain comme devant les tribunaux, pour stopper ce projet inutile, désastreux et d'un autre temps.

Avec notre soutien dès l'origine, FNE Île-de-France porte avec l'ensemble du collectif « Non à EuropaCity » le projet CARMA (Coopération pour une ambition rurale et métropolitaine d'avenir), un programme territorial de transition écologique qui prévoit le maintien de la vocation agricole du Triangle de Gonesse et la création d'emplois dans les filières d'avenir de l'agriculture durable, de l'alimentation, de l'éco-construction, de la rénovation thermique et de la mobilité durable. Nous espérons qu'il verra le jour plutôt

Une marche citoyenne de Gonesse à Matignon avait été organisée en opposition à EuropaCity le 5 octobre 2019.

© Jacques Demarthon / AFP

qu'une gare et des bureaux en pleins champs, car EuropaCity abandonné, c'est à présent à d'autres projets qu'il faut s'opposer.

Artificialisation : stopper l'hémorragie

Si l'abandon de ce projet démesuré est un choix courageux, beaucoup reste à faire. Notamment arrêter d'empirer la situation en mettant un terme aux projets d'infrastructures, routiers ou aéroportuaires notamment. Si le gouvernement a eu la sagesse d'abandonner le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes et de l'autoroute A45 entre Lyon et Saint-Étienne, il doit appliquer la même logique aux projets de contournements routiers à Rouen, Strasbourg, Arles ou d'extensions aéroportuaires à Roissy, Marseille ou Nice. Et cesser d'être schizophrène. Dernier exemple en date : la signature par le Premier ministre le 24 décembre 2019 du décret déclarant d'utilité publique la construction d'une autoroute en Haute-Savoie, entre Machilly et Thonon-les-Bains, dans le secteur du Grand Genève. Ce décret tombait neuf jours après la mise en circulation sur le même tracé du Léman Express, RER qui relie la métropole de Genève et la Haute-Savoie et qui était très attendu par les habitants d'une région asphyxiée par la circulation routière.

Annulation définitive pour Val Tolosa

Après 6 ans de bataille judiciaire portée par FNE Midi-Pyrénées et 8 décisions de justice défavorables aux porteurs du projet, le Conseil d'État a finalement confirmé, le 24 juillet 2019, l'illégalité de l'autorisation de destruction des espèces protégées situées sur l'emprise du projet de centre commercial Val Tolosa, dans la région Midi-Pyrénées. Présenté comme un « pôle shopping et loisirs tourné vers la nature », cet autre projet d'une ampleur démesurée aurait en effet porté atteinte à pas moins de 64 espèces de faune et de flore protégées. Dans son jugement, la Haute juridiction a rappelé que « l'offre en grands centres commerciaux apparaît suffisamment structurée pour répondre à la demande des prochaines années » et conclu que ce projet, par sa nature, ne répondait pas à une raison impérieuse d'intérêt public qui permettrait de porter atteinte à la conservation d'espèces protégées.

les projets inutiles



36

37

Le gouvernement a donc donné son feu vert à un projet, vieux de 30 ans, totalement à rebours des enjeux climatiques, sanitaires, et des besoins de mobilité des habitants, et qui entre en concurrence directe avec une infrastructure de transport collectif qui mérite d'être soutenue et développée. La Ville de Genève n'a pas tardé à déposer un recours contre cette décision et bon nombre d'associations, notamment membres de France Nature Environnement, ont fait de même. Une belle démonstration du grand écart entre discours et actions.

Inondations : on bétonne et on s'étonne !

D'autant que les inondations survenues à la fin de l'année 2019 dans les Alpes-Maritimes et le Var rappellent d'une cruelle manière que les changements climatiques ne s'accommoderont pas de ce type de projet.

Face à la répétition de ces phénomènes extrêmes qui vont s'intensifier dans un contexte de changement climatique, l'étalement urbain effréné conduit à l'imperméabilisation des terres : une bétonisation qui vient aggraver et amplifier les inondations et leurs dégâts. Années après années, et malgré leurs répétitions, il semble difficile de tirer des leçons de ces drames.

France Nature Environnement pointe la responsabilité des élus qui encouragent cette bétonisation débridée.

Les permis accordés et les ouvertures à l'urbanisation en zones d'expansion de crue, et plus globalement sur les terres naturelles et agricoles, contribuent fortement à la mise en danger de la vie des citoyens et à la dégradation de l'environnement. France Nature Environnement continuera à soutenir les associations du mouvement contre ces grands projets inutiles.

248 HA

de terres agricoles sauvées
de l'urbanisation

NOS FINANCES

L'année 2019 a permis de poursuivre la politique de redressement engagée en 2018, avec une diminution des dépenses de fonctionnement et un accroissement de nos ressources. C'est le fruit d'une modification profonde de notre organisation, pour nous rendre plus efficace et solidaire.

Pour consulter les comptes détaillés de France Nature Environnement au *Journal officiel* :

 journal-officiel.gouv.fr/associations

Libellé : FED FRANC SOC PROTECT NATURE



JEROME PARTOS / TRESORIER
DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT



Le résultat réalisé permet à la fédération de consolider les fonds propres, de poursuivre la mise en place d'outils de gestion optimisés et d'aborder de manière plus efficace les enjeux et actions liés à l'urgence climatique et à la protection de l'environnement.
Plus résilients ET plus agiles.

Compte d'emploi des ressources en 2019

Emplois	Emplois de N = compte de résultat (arrondis en k€)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (arrondis en k€)	%	Ressources	Ressources collectées sur N = compte de résultat (arrondis en k€)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (arrondis en k€)
1. Missions sociales				Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
				1. Ressources collectées auprès du public		
1.1 Réalisées en France	2 321			1.1 Dons et legs collectés	452	452
Actions réalisées directement	2 321	587	75,2 %	Dons non affectés	439	439
Versements à d'autres organismes agissant en France				Dons affectés	3	3
1.2 Réalisées à l'étranger				Legs et autres libéralités	10	10
Actions réalisées directement				1.2 Autres produits liés à l'appel public à la générosité	625	625
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				Mécénats	625	625
2. Frais de recherche de fonds				2. Autres fonds privés		
2.1 Frais d'appel public à la générosité	48			3. Subventions & autres concours publics	1 935	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	134			4. Autres produits	329	
3. Frais de fonctionnement						
I. Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	3 321	194	24,8 %	I. Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	3 975	
II. Donations aux provisions	210			II. Reprises des provisions	102	
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées				III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
				IV. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		
IV. Excédent de ressources de l'exercice	546			V. Insuffisance des ressources de l'exercice		
V. Total général	4 077			VI. Total général	4 077	1 077
VI. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		781	100	VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		781
				Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		296
Évaluation des contributions volontaires en nature (arrondis en k€)						
Missions sociales	1 826			Bénévolat	1 812	
Frais de recherche de fonds	25			Prestations en nature	274	
Frais de fonctionnement et autres charges	235			Dons en nature		
Total	2 086			Total	2 086	

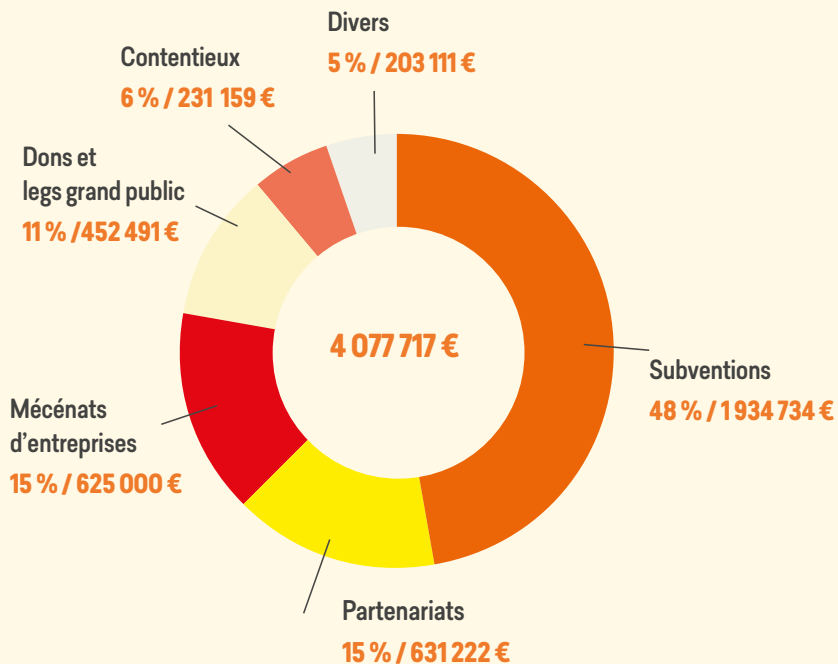
Nos ressources 2019

Le service développement a poursuivi le travail engagé en 2018, ce qui a permis d'accroître de 6,8 % le montant des partenariats. En parallèle, les préoccupations croissantes de la société civile en matière d'écologie et d'environnement ont contribué à une augmentation des dons issus des particuliers, notamment via leur choix d'affecter à FNE un montant croissant de produits d'épargne solidaire.

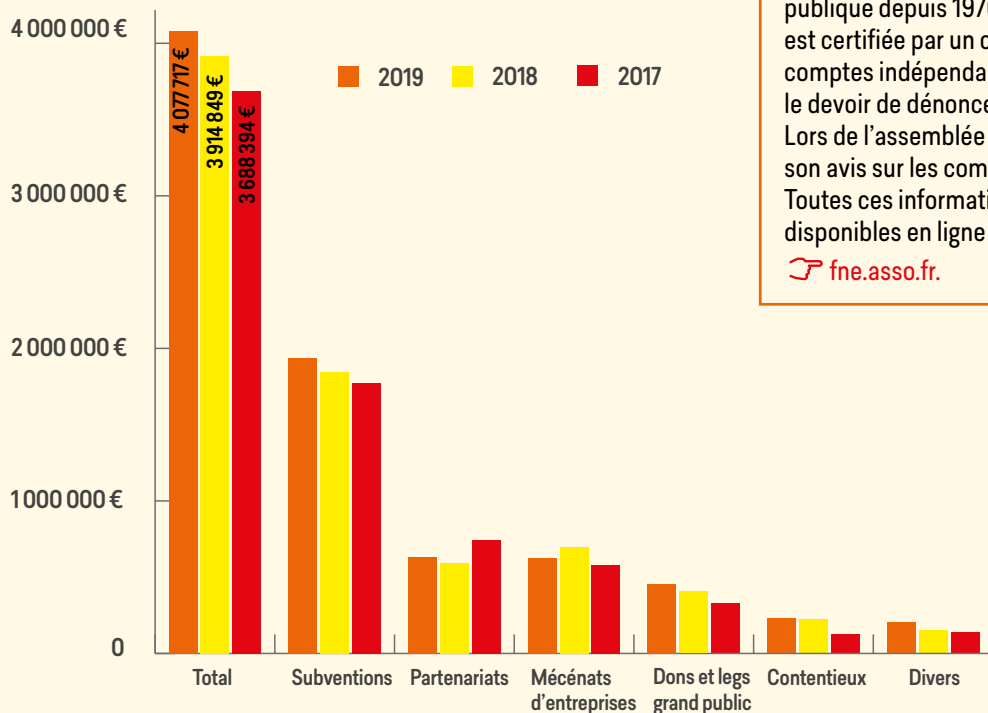
L'activité contentieuse du réseau juridique a permis de bénéficier de 231 000 € de ressources liées aux procédures engagées.

La quote-part de financements publics est en augmentation de 4,9 %, passant de 1 844 000 € à 1 935 000 €.

L'année 2019 se clôture ainsi par la réalisation d'un budget global de presque 4,1 millions d'euros.



Répartition des ressources entre 2017 et 2019



Une gestion certifiée

En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1976, notre gestion est certifiée par un commissaire aux comptes indépendant, assermenté, qui a le devoir de dénoncer toute irrégularité. Lors de l'assemblée générale, il donne son avis sur les comptes annuels. Toutes ces informations sont également disponibles en ligne sur

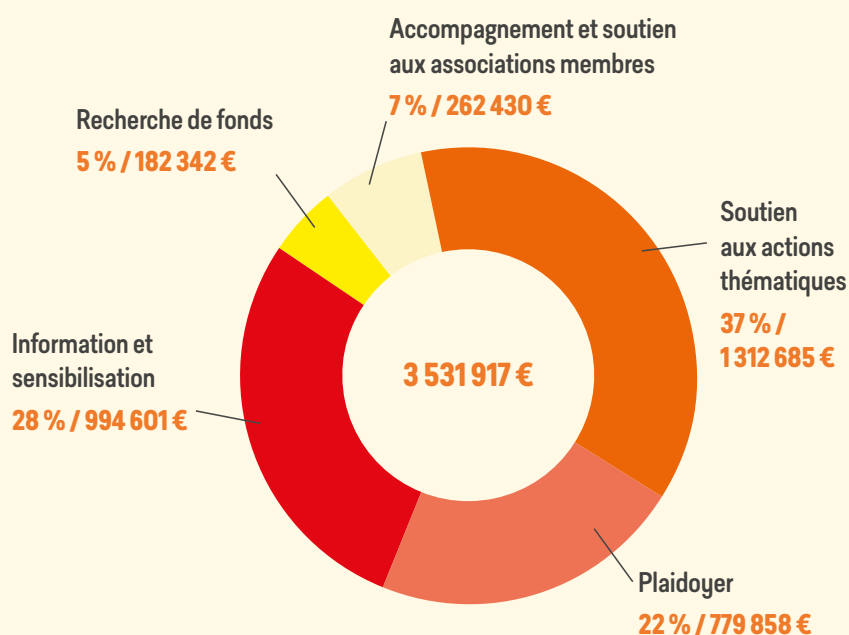
fne.asso.fr

Nos charges 2019

La poursuite de l'effort engagé en vue d'une meilleure maîtrise des coûts et des dépenses a contribué à réduire de 72 000 € le poste de charges de fonctionnement.

La principale catégorie de dépenses, à savoir la masse salariale, a diminué de 8,9 %, du fait de mouvements provisoires de salariés. En 2019, France Nature Environnement s'est tournée vers les associations membres ou correspondantes afin de mener à bien les projets engagés. Ceci a permis d'accroître le montant des conventions de collaboration associative, de mettre en avant les compétences et l'expertise des associations territoriales et de répondre à l'objectif d'accompagnement de ces structures.

En outre, les mouvements sociaux de fin d'année ont occasionné des reports, voire des annulations d'événements, sans jamais néanmoins interrompre l'activité de France Nature Environnement. Cela impacte les frais de déplacement, qui sont à un niveau quasi-équivalent à celui de 2018 (déjà en fort retrait par rapport à 2017), et les honoraires divers, qui sont en baisse.



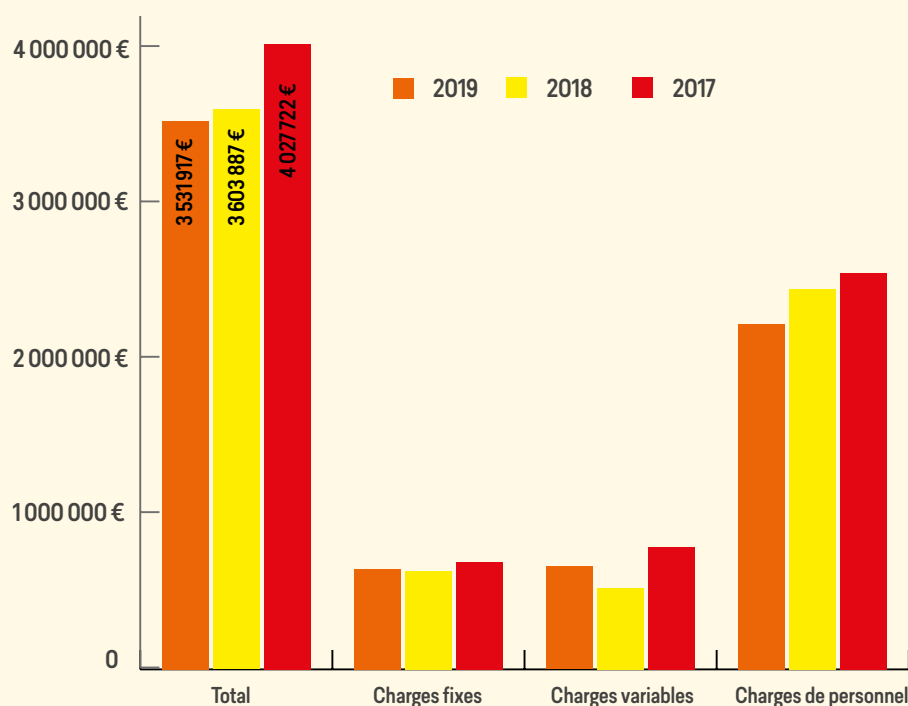
Une équipe nationale mobilisée

42 salarié.es, 29 femmes, 13 hommes

169 083 €, c'est le cumul des trois salaires bruts annuels les plus élevés (il n'y a pas d'avantage en nature alloué aux salarié.es)

180 bénévoles impliqués au quotidien, cette contribution est estimée à 1 812 000 € en 2019

Répartition des charges entre 2017 et 2019



Bilan comptable

Bilan actif	Net en k€ au 31/12/19	Net en k€ au 31/12/18	Bilan passif	Net en k€ au 31/12/19	Net en k€ au 31/12/18
Immobilisations corporelles et incorporelles	71	73	Fonds associatifs et réserves	336	25
Immobilisations financières	16	21	Résultat net de l'exercice	546	311
Actif immobilisé	87	94	Fonds associatifs	882	336
Stocks de la boutique	12	13	Provisions pour risques	159	36
Créances	963	630	Fonds dédiés sur autres ressources		
Valeurs mobilières et disponibilités	1 082	977	Emprunts	80	153
Charges constatées d'avance	34	25	Dettes fournisseurs, fiscales, sociales	707	645
Actif circulant	2 091	1 645	Dettes	946	834
			Produits constatés d'avance	350	569
Total de l'actif	2 178	1 739	Total du passif	2 178	1 739

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2019 12 mois (arrondis en k€)	31/12/2018 12 mois (arrondis en k€)	Variation en %	Budget prévisionnel 2019 (arrondis en k€)
Ventes de produits	3	3		
Partenariats	631	591	6	818
Produits d'activités annexes				
Subventions d'exploitation	1 935	1 844	5	1 931
Reprises et transferts de charge	102	33		
Mécénat, dons, cotisations et autres produits	1 406	1 443	-2	1 110
Report des ressources				
Produits de fonctionnement	4 077	3 914	4	3 859
Achats, variation de stocks	1	6		33
Autres achats et charges externes	1 007	941	4	1 240
Impôts et taxes	172	175	-2	2 453
Charges de personnel	2 081	2 298	-9	
Amortissements et provisions	210	179	17	12
Autres charges	10	1		2
Charges de fonctionnement	3 481	3 600	-3	3 740
Résultat de fonctionnement	596	314	90	119
Produits financiers	1	1		
Charges financières	2	3		1
Résultat financier	-1	-2		-1
Résultat courant	595	312	91	118
Résultat exceptionnel	-49	-1		
Excédent ou perte	546	311	76	118

ILS
S'ENGAGENT
AVEC NOUS

France Nature Environnement et ses partenaires : construire et porter la transition écologique

France Nature Environnement est un acteur de référence du dialogue environnemental, à tous les échelons : local, national et européen. Dans un monde en transformation, nous pensons que chaque acteur de la société civile peut et doit agir pour donner corps à la transition écologique. Depuis 50 ans, sans jamais nous départir de notre liberté de parole, nous échangeons et travaillons ainsi avec chaque partie : citoyens, élus, pouvoirs publics, acteurs socio-économiques, syndicats.

➤ La gouvernance des partenariats à France Nature Environnement

La diversification financière est une nécessité pour le mouvement France Nature Environnement qui est résolument engagé dans cette voie depuis de nombreuses années. C'est à la fois garantir sa robustesse et sa capacité à **poursuivre ses actions en toute indépendance**, mais aussi l'occasion d'accompagner des partenaires publics comme privés, désireux de progresser sur un projet contribuant à la transition écologique.

Actuellement, plus de trente partenaires publics et privés sont engagés avec nous pour co-construire des projets exigeants, au plus près de leurs réalités et des attentes des citoyens pour un monde vivable. Ensemble, nous fédérons ainsi les énergies autour de solutions à même de faire évoluer, aussi bien les pratiques sur le terrain que le cadre de celles-ci, dans l'objectif de protéger la santé de toutes et tous, de préserver les milieux naturels et de répondre à l'urgence climatique.

Le comité de développement

France Nature Environnement est dotée d'une instance spécifiquement dédiée : le comité de développement, qui accompagne les instances statutaires (bureau et CA) dans la gouvernance des partenariats. Il est chargé d'instruire et de valider collectivement l'opportunité d'un partenariat avec comme objectif de mieux encadrer, suivre et fluidifier ses rapports avec ses partenaires privés, ses donateurs et ses mécènes. Le comité de développement est composé, en plus de la direction générale et des salariés du service développement, de 3 membres de droit : **Michel DUBROMEL**, président de France Nature Environnement, **Jérôme PARTOS**,

trésorier, **Élodie MARTINIE-COUSTY**, trésorière adjointe, et de 3 membres désignés par le conseil d'administration pour 3 ans : **Denez L'HOSTIS**, président d'honneur de France Nature Environnement et pilote du comité de développement, **Thierry DEREUX** et **Nicolas RICHARD**, administrateurs. Lieu de réflexions prospectives, le comité se réunit chaque mois. Les choix financiers et humains relatifs aux partenariats sont arbitrés par l'équipe de direction et les conventions de partenariats sont validées par la directrice générale.

Des partenariats solides et maîtrisés

La gouvernance des partenariats de France Nature Environnement s'appuie sur :

➤ **La collégialité de la décision :** plus les enjeux d'un partenariat sont importants, plus le collège des décideurs d'un projet de partenariat est étendu : comité de développement, bureau, conseil d'administration et si nécessaire consultation des présidents d'associations adhérentes à la fédération concernées par le partenariat.

➤ **La répartition claire des responsabilités** dans les différentes étapes du partenariat : préparation, négociation, mise en œuvre, bilan, communication.

➤ **L'information la plus transparente possible** auprès des élus associatifs, bénévoles, ministères et du grand public.

➤ **Le contrôle et l'interpellation éventuelle** sur les partenariats engagés par les administrateurs, les associations membres de la fédération, voire le grand public.

Pour être solide, chaque partenariat s'appuie sur une convention adaptée et précise, validée en interne qui délimite :

➤ L'esprit et le contexte dans lesquels se réalise le partenariat.

➤ Le périmètre et les objectifs du partenariat.

➤ Les actions à la charge de chacun des partenaires et les modalités d'évaluation de ces actions.

➤ Les actions de communication liées au partenariat.

➤ Les règles d'éthique et d'indépendance de parole.

➤ Les modalités du soutien apporté par le partenaire à la fédération.

Depuis 2010, France Nature Environnement est dotée d'une charte des partenariats. Cette charte, partagée avec l'ensemble du mouvement, fixe le cadre fonctionnel, éthique et stratégique qui garantit la cohérence entre les valeurs défendues par la fédération et sa politique partenariale.

En 2019, France Nature Environnement a élaboré une charte d'engagement avec les entreprises, qui permet de consolider le cadre dans lequel nous inscrivons notre action.

L'ensemble de nos partenaires en 2019

- ADEME
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Birdlife
- Boralex
- Bureau de l'environnement européen
- CDC Biodiversité
- CITEO
- Commission européenne (Programme LIFE)
- Crédit Coopératif
- Deloitte Développement Durable
- Eau de Paris
- E.Leclerc
- Eco TLC
- Engie
- Engie France Renouvelables
- EOLFI
- Fondation PSA
- GRDF
- Groupe Caisse des Dépôts
- GRT Gaz
- Keolis
- Léa Nature
- Melvita
- Mighty Earth
- Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Ministère de l'Éducation nationale
- NABU
- Office national des forêts
- Office français de la biodiversité
- Paprec Group
- Reforest'Action
- RTE
- Seas At Risk
- SNCF
- SNCF Réseau
- Transitions DD
- Vicat
- Voies navigables de France
- WPD

➤ Avec les ministères et les acteurs publics

Nous faisons entendre notre plaidoyer afin que les institutions réglementent et légifèrent en intégrant l'écologie aux agendas politiques. En 2019, c'est avec les **ministères de la Transition écologique et solidaire, de l'Agriculture et de l'Alimentation, de**

l'Éducation nationale, ainsi qu'avec l'**ADEME** et l'**Agence française pour la biodiversité** que nous avons porté des propositions concernant la gestion des ressources, les mobilités, la biodiversité, l'énergie ou encore l'alimentation.

➤ Avec les établissements publics

Nous nous assurons que l'environnement reste un enjeu central des mandats d'intérêt général qui leur sont confiés, qu'ils concernent la santé publique, l'accès aux besoins fondamentaux ou encore le développement économique.

La mobilité est un enjeu crucial pour la transition écologique et France Nature Environnement souligne la nécessité de la faire évoluer vers du moins, mieux et autrement. Ceci passe notamment par des approches multimodales. Avec **Voies navigables de France**, nous avons porté la nécessité de développer la place du fluvial dans la logistique urbaine lors d'un événement commun sur le territoire de la métropole lyonnaise et poursuivons la réflexion sur les avantages de la voie d'eau, les enjeux liés à son entretien et les nouveaux usages à envisager demain.

Qualité de l'air, bruit, usages de phytosanitaires pour l'entretien des voies ferrées, **SNCF Réseau** est une entreprise à la croisée de nombreuses problématiques environnementales, économiques et sociales, très exposée de par son activité auprès de multiples parties prenantes (usagers, acteurs publics, riverains, etc.). C'est naturellement qu'en 2019, France Nature Environnement a su renouer son partenariat historique en faveur du dialogue territorial. L'objectif, outre de pacifier des relations parfois tendues en région, étant d'assurer une bonne performance environnementale de ses métiers par l'expertise et la vigilance dont font preuve quotidiennement les associations membres de notre mouvement.

46

47

➤ Avec les entreprises, fondations et groupements d'entreprises

Vers un développement indispensable et vertueux des énergies renouvelables

Les projets de production d'énergie renouvelable doivent être construits en concertation, avec le terrain et autour de fortes exigences environnementales. France Nature Environnement poursuit la création d'outils pour éclairer les enjeux et favoriser la participation d'acteurs de la société civile sur des bases objectives. Produit en 2019 avec le soutien de **Boralex** et de l'**ADEME**, l'Éoloscope positionne ainsi les projets éoliens terrestres.

France Nature Environnement s'investit aussi fortement pour le développement de l'éolien en mer. Avec **Engie France Renouvelables**, **WPD**, et **Eolfi** nous partageons connaissances, points de vigilance et retours d'expérience pour faire monter en compétence nos associations et améliorer les projets dans le cadre des appels d'offre en cours ou à venir.

Pour promouvoir un modèle cohérent et vertueux, France Nature Environnement doit

envisager l'amont et l'aval des filières. Avec **GRDF**, notre travail sur la méthanisation, levier de la transition énergétique particulièrement dans le domaine de la mobilité, nous amène ainsi aujourd'hui à interroger les modèles agricoles, qui doivent privilégier l'alimentation humaine, aller vers l'agroécologie, et à garantir que la méthanisation s'inscrive dans des logiques de territoire.

Une transition énergétique aboutie doit s'appuyer sur l'évolution du réseau de transport d'électricité. **RTE** et France Nature Environnement portent ensemble ce message dans le cadre de la définition et de la mise en place des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). Une occasion pour impliquer la société civile à l'échelle régionale et plus locale.

Vers un aménagement et des mobilités inclusifs dans les territoires

France Nature Environnement défend les mobilités durables autour de nouvelles façons de se déplacer et de nouveaux schémas d'aménagement du territoire. Avec la **Fondation PSA**, nous avons produit en 2019 un guide pédagogique des mobilités durables à destination des enseignants en collèges.

Parce que la mobilité durable est à la croisée de préoccupations économiques, sociales et environnementales, France Nature Environnement et **Keolis** poursuivent en 2019 un travail de veille européenne sur l'efficacité du transport.

Vers des milieux naturels préservés

Pour France Nature Environnement, la préservation des forêts passe par une gestion durable, centrée sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. En ce sens, nous travaillons avec **Reforest'Action** sur l'amélioration des pratiques de renouvellement et de gestion de la forêt au profit de solutions d'adaptation au changement climatique.

France Nature Environnement est largement favorable aux aires marines protégées renforcées, dispositifs ciblant les zones marines et côtières très menacées. Pour s'assurer du respect de ces espaces, un lobbying commun en Europe a été engagé avec **Seas at Risk** en 2019.

46
47

Vers une économie circulaire

Qu'il s'agisse de la collecte, du tri, du recyclage ou de l'écoconception, France Nature Environnement intervient sur tout le territoire métropolitain. En 2019, nous avons travaillé avec **CITEO** sur le déploiement d'une économie circulaire en région. Ce partenariat vise à responsabiliser les metteurs sur marché de l'impact environnemental de leurs activités.

Historiquement engagés pour la sobriété du secteur textile, France Nature Environnement et **Eco TLC** ont sensibilisé en 2019 les citoyens aux gestes d'allongement de la durée de vie, du tri et de la seconde vie des vêtements et des chaussures.



**DENEZ L'HOSTIS / PRESIDENT D'HONNEUR
DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**



Dialoguer avec les décideurs, qu'ils soient acteurs économiques ou acteurs publics, dans les territoires comme au niveau national et européen, est dans notre ADN. Cela ne nous empêche pas d'être "piquants" lorsque la protection de la nature et de l'environnement est en jeu.

Des donateurs résolument à nos côtés pour soutenir la transition écologique

L'année 2019 a été marquée par l'amplification des mobilisations citoyennes pour le climat, la préservation de la biodiversité ou contre les pesticides. Cette volonté collective d'agir pour l'environnement s'est aussi traduite par un soutien grandissant de nos donateurs. Un témoignage précieux de leur confiance en la capacité de France Nature Environnement à mener les combats qui s'imposent et de leur engagement pour trouver à nos côtés les solutions pour vivre dans un monde vivable.

➤ Une générosité croissante

Le montant des dons et libéralités (legs, donations et assurances-vie) s'élève à 452 491 € en 2019, soit une augmentation de 11 % entre 2018 et 2019. Si les dons directs ont progressé en 2019 de 5 % par rapport à 2018, la hausse enregistrée vient principalement du partenariat Agir avec le Crédit Coopératif (+20 % au total). En effet, les dons via la carte Agir ont augmenté de plus de 16 000 €, soit 27 %, et les abandons d'intérêt des livrets Agir se sont accrus de plus de 18 000 €, soit 16 %. France Nature Environnement est devenue la troisième des 21 organisations bénéficiaires du partenariat Agir.

Des bénévoles qui choisissent d'abandonner leurs frais sous forme de don (18 000 € en 2019) aux donatrices et donateurs qui optent pour un soutien ponctuel ou mensuel, ou bien encore les détenteurs des produits bancaires solidaires tels que ceux du Crédit Coopératif et du Crédit Mutuel : la générosité et la fidélité se sont exprimées sous toutes leurs formes et ont grandement contribué à la réussite de plusieurs de nos actions au service de la défense de la nature et de l'environnement. C'est grâce à leur engagement à nos côtés que nous renforçons notre modèle économique et pouvons agir de manière pérenne, en toute indépendance.

Les produits partage

- Depuis 2014, les produits solidaires du Crédit Coopératif (carte et livret Agir) permettent à France Nature Environnement d'être bénéficiaire des dons de ses clients. // www.credit-cooperatif.coop
- Nouveauté en 2019 : les détenteurs de carte fidélité Grand Voyageur de la SNCF ont la possibilité d'utiliser une partie de leurs points pour faire un don à France Nature Environnement. // moncompte.sncf.com

Donner en confiance

Nous veillons à garantir à nos donatrices et donateurs transparence et rigueur dans l'utilisation des fonds qu'ils nous confient. Nos comptes sont contrôlés chaque année par un commissaire aux comptes et notre organisation est labélisée Don en confiance depuis 2012. Ce label est attribué aux organisations qui font preuve d'une bonne gouvernance, d'une gestion rigoureuse et désintéressée, de transparence financière, d'une communication et d'actions de collecte de fonds de qualité.



➤ Emplois des dons, libéralités et mécénat pour nos actions

En 2019, les combats soldés par de belles victoires n'ont pas manqué. Des combats au long court qui n'auraient pu être menés sans la générosité des donatrices et donateurs et de nos mécènes.

Grâce aux dons libéralités et mécénats, nous avons ainsi pu agir :

➤ Pour la **préservation de la biodiversité**, la protection des aires protégées terrestres ou marines (**lire p. 24**) mais également d'espèces en danger comme les dauphins victimes de certaines techniques de pêche, les loups, les ours, les lynx ou encore l'oie sauvage.

➤ Pour **accélérer le changement en matière de mobilités** vers des modes plus respectueux de l'environnement, avec notamment le travail accompli sur la loi d'orientation des mobilités adoptée à l'automne 2019 (**lire p. 19**), ou d'autres projets plus spécifiques, comme l'intégration de la mobilité durable dans la construction des territoires de demain, du plus urbain au plus rural.

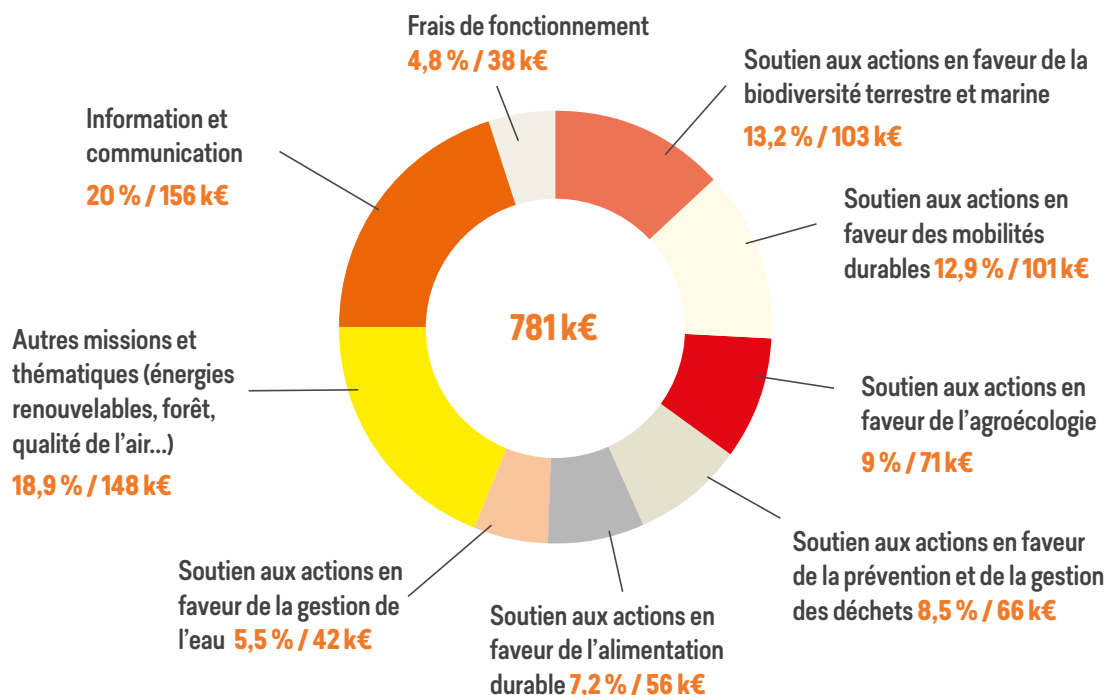
➤ Pour un **nouveau modèle agroécologique**, plus respectueux de notre alimentation, de notre santé, et de celle des agriculteurs, et surtout bien plus durable. Réforme de la PAC, sortie des pesticides, alimentation (**lire p. 26**) ont été autant d'occasions de promouvoir un changement radical de modèle permettant de traiter le problème à la racine.

➤ Pour une **réduction à la source des déchets**, en favorisant le changement des pratiques existantes dans nos modèles de (sur)production et de (sur)consommation, pour lutter par exemple contre le gaspillage alimentaire ou textile. Notre contribution a été très importante sur le projet de loi crucial sur l'économie circulaire examiné par les parlementaires à l'automne 2019.

➤ Pour la **préservation de la ressource en eau**, victime de toutes parts de pollutions multiples et d'un accaparement irresponsable, au profit d'intérêts particuliers. France Nature Environnement a défendu bec et ongles ce bien commun qu'est l'eau, au regard notamment de la santé de toutes et de tous et du dérèglement climatique qui impose une toute autre gestion (**lire p. 29**).

➤ Une partie des dons et libéralités a été affectée à nos **actions d'information et de communication** : campagnes de sensibilisation thématiques, campagnes de mobilisation digitale, participation et organisation d'événements ouverts au public. Chaque année, plus de 2 millions de personnes sont sensibilisées par le mouvement France Nature Environnement à la protection de la nature et de l'environnement. Nous mettons tout en œuvre pour communiquer sur l'urgence de la transition écologique et être force de propositions.

BILAN DE L'AFFECTATION DES DONS, LEGS ET MECENAT





**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

HAUTE-SAVOIE

PARTOU

OÙ LA NATU

A BESO

DE NOU



A photograph of a large crowd of people at an outdoor event, possibly a protest or festival. In the background, there are green trees and a modern building. A large white banner with the letters 'T', 'URE', 'IN', and 'S' is visible on the left. A prominent red graphic overlay with a white, hand-drawn style text reads 'NOS ASSOCIATIONS EN ACTION'.

NOS ASSOCIATIONS EN ACTION

Nos associations œuvrent dans tous les domaines de la protection de l'environnement, à l'échelle régionale, départementale ou locale. Leurs modes d'actions sont multiples : leurs militants informent les citoyens, rencontrent les élus et les décideurs, mènent des actions de terrain (nettoyage de site, inventaires naturalistes...), forment les bénévoles, gèrent des espaces protégés ou encore participent aux débats et consultations publics. Cette diversité fait toute la richesse de France Nature Environnement. Ensemble, nous poursuivons le même but : faire progresser la protection de la nature en France.



**FEDERATION BRETAGNE
NATURE ENVIRONNEMENT**

**Avancer ensemble au service
de la nature et de la transition
écologique**

La FBNE, riche de ses associations membres, se donne pour objectif de produire un plaidoyer régional solide. La finalisation d'un positionnement breton argumenté sur les enjeux de la méthanisation en est un exemple. Le support était très attendu par les associations locales, confrontées aujourd'hui à la fois au développement d'une filière industrielle et à toutes les dérives pouvant y être rattachées. La fédération est aussi force de propositions, notamment dans le cadre de l'écriture du SRADDET, pour lequel nous avons proposé des amendements aux projets de règles du futur schéma. Nous restons vigilants, mobilisés et attentifs sur la façon dont se dérouleront l'exécution et l'évaluation des orientations politiques, car si le document final présente de bonnes intentions, elles nécessiteront une mobilisation citoyenne éclairée pour s'assurer de leur mise en



Le 14 octobre 2019, la FBNE participe à un rassemblement devant le tribunal administratif de Rennes en soutien au maire Daniel Cueff, poursuivi en justice pour son arrêté anti-pesticides.

œuvre. Cette mobilisation dans les territoires sera essentielle. C'est pour cela que la FBNE a ouvert un espace d'échanges entre les associations et les collectivités, pour poser sur table les principes d'une coopération réussie et travaillera à mettre en œuvre des outils d'accompagnement. Déjà plus de 200 participants ont contribué à des ateliers participatifs, dont les écrits vont contribuer à la rédaction d'une charte d'engagements réciproques.

L'année 2019 se conclut avec un bilan très positif : les anniversaires de Bretagne Vivante (60 ans),

Eau et Rivières et Umivem (50 ans chacune) démontrent combien l'engagement associatif est ancré dans le territoire. Un audit réalisé par B. Puil (FNE), illustre que la FBNE a su trouver sa place dans le paysage associatif breton et que de nouvelles perspectives d'évolution s'ouvrent devant elle.

ZOOM

La formation pour agir plus efficacement pour l'environnement

France Nature Environnement a à cœur de former ses adhérents pour les outiller dans leurs actions quotidiennes en faveur de l'environnement. Ces efforts se sont poursuivis en 2019 par la diffusion des formations proposées par nos réseaux thématiques : 40 actions de formation ont eu lieu au cours de l'année pour 731 personnes. Les formations proposées par les réseaux thématiques de FNE aux associations sont notamment diffusées par la lettre mensuelle ESEN et Actu FNE.

Depuis 2016, France Nature Environnement renforce la coordination de son action de formation, dans l'objectif de proposer à terme une offre de formation professionnelle. En 2019, la tenue d'une formation test portant sur la séquence « Éviter - Réduire - Compenser », élaborée en 2018, a mobilisé les compétences de trois réseaux (ESEN, Juridique et Biodiversité), tout en permettant à France Nature Environnement de consolider son ingénierie de formation.



Sorties, ateliers, projections... Cette année encore, les 18^e rencontres internationales CPN furent un moment riche en échanges et en découvertes.



FEDERATION CPN

À la FCPN, les mal-aimés on adore !

La nouvelle campagne d'éducation à la nature de la FCPN « Les mal-aimés, j'adore ! » a été lancée en septembre, avec l'objectif de mettre en lumière tous les gluants, rampants, piquants qui nous dérangent ou nous effraient, pour mieux les protéger, avec comme support un site dédié : lesmalaimésjadore.org. Dans cette optique, une formation naturaliste sur les mouches et une autre sur la connexion à la nature ont été proposées. 2019 a également vu la parution de deux nouveaux cahiers techniques *À la rencontre des abeilles solitaires* et *Lichen, de quoi ai-je l'air ?*, de deux outils pédagogiques, le jeu *Pose, ça décompose*, et une affiche sur les insectes. La FCPN a renouvelé sa participation active au Festival international du film ornithologique de Ménigoute et au festival international de photographie animalière et de nature à Montier-en-Der. Enfin, les journées internationales des clubs et familles CPN, organisées dans le Morvan, ont rencontré cette année encore, un vif succès.

 www.fcpn.org



**FNE AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

Avancées juridiques : le droit est notre « nouvelle frontière »

Zone de non-traitement aux pesticides : FNE AURA a obtenu la protection des points d'eau dans 6 départements. Le juge administratif de Grenoble a emboîté le pas sur la décision du juge de Lyon. Tous deux nous donnent unanimement raison et enjoignent l'État à mieux protéger des pesticides les points d'eau des départements de l'Ain, l'Ardèche, la Loire, le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie.

Unité touristique nouvelle : le principe Éviter - Réduire - Compenser s'applique toujours. Le projet d'aménagement pour le ski de la Vallée du Giffre promettant terrassements, défrichements et 2 000 lits supplémentaires à 800 m d'altitude est stoppé. Cette décision fait jurisprudence : tout porteur de projet doit en évaluer les impacts sur l'environnement et assurer une compensation équivalente des dégâts prévisibles. Bientôt la fin des projets d'aménagement tout ski dans les Alpes du Nord ?

 fne-aura.org



**FNE BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTE**

Entre actions de terrain et concertations

La fédération régionale FNE-BFC, avec l'ensemble de son mouvement, a fourni un travail dont les points marquants ont été : la défense de la faune sauvage (castor, renard, blaireau, lynx, cigogne noire...), la lutte contre des projets anti-écologiques (déforestation, ski alpin en moyenne montagne, carrières...) ou encore la participation aux grands schémas régionaux (PRPGD, CRB...). FNE-BFC a également participé à la conduite de débats publics (artificialisation des sols, santé et alimentation, pesticides...), à de grands combats nationaux tels que la campagne « Nous voulons des coquelicots » et les marches pour le climat, ainsi qu'à la promotion d'une marque nationale, Végétal local. Cette activité est accompagnée de trois menaces : la raréfaction des financements, la réduction des droits environnementaux et une incertitude concernant la progression de l'unification des forces du réseau.

 fne-bfc.fr



FNE CENTRE-VAL DE LOIRE

Accompagner les territoires avec Objectif Climat 2030

FNE Centre-Val de Loire accompagne les collectivités territoriales de la région dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique : lancée en 2019, l'opération Objectif Climat 2030 a pour objectifs de sensibiliser les acteurs à l'échelle de la commune et de diffuser une culture de l'adaptation, face à des aléas naturels dont la fréquence ne cesse d'augmenter (inondations, sécheresses, vagues de chaleur...). L'un des principaux leviers joue sur la préservation de la ressource en eau, notamment via la désimperméabilisation des sols, les économies d'eau et la végétalisation. L'opération permet de prendre en compte ces enjeux dans la planification à court, moyen et long termes et facilite les changements de pratique. Les associations du réseau régional animent et mettent en œuvre ce projet dans leurs territoires et la fédération en assure la coordination générale. L'accompagnement se fait sur deux ans et comprend un état des lieux du territoire, l'établissement d'un plan d'adaptation, ainsi que l'animation territoriale et la formation des acteurs.

 fne-centrevaldeloire.org



FNE ÎLE-DE-FRANCE

Une année « les pieds dans l'eau »

À FNE Île-de-France, l'année 2019 a été marquée par divers projets autour de la thématique de l'eau. Tout d'abord avec le projet « Eau et changement climatique », qui sensibilise à la fois au risque inondation mais également au rôle que joue la nature en ville et à l'eau en tant que bien de consommation. La « tournée » de sensibilisation des 8 départements d'Île-de-France a commencé au mois d'octobre 2019 par la Seine-et-Marne et se prolongera tout au long de l'année 2020.

Parallèlement, un gros travail de sensibilisation sur les zones humides en milieu urbain a été réalisé grâce à la diffusion du documentaire *Mares à palabres dans Paris* : une dizaine d'événements, plus de 600 personnes sensibilisées et de belles perspectives de diffusion au Congrès UICN pour 2020. Le DVD vient de sortir, n'hésitez pas à nous le commander !

Enfin, la fédération reste vigilante et active sur les grands projets du territoire tels que la Métropole du Grand Paris, le futur du Triangle de Gonesse, le projet du terminal 4 de l'aéroport



CAMILLE DUFFOUR / COORDINATRICE DE FNE ÎLE-DE-FRANCE

Cette année a été marquée par la création du groupe de travail Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) de FNE Île-de-France qui permettra de mieux travailler ensemble sur le territoire et de créer des synergies.

de Roissy-Charles-de-Gaulle, les Jeux olympiques 2024 et le projet d'extension de la carrière cimentière dans le PNR du Vexin français. Un long travail a aussi été réalisé à l'occasion de l'enquête publique du PRPGD Île-de-France qui se perpétue en 2020 avec la transposition des directives européennes à laquelle participe FNE Île-de-France.

 fne-idf.fr





En sept mois, FNE Languedoc-Roussillon a reçu près de 400 signalements via Sentinelles de la Nature, dont des atteintes à la qualité de l'air dans le port de Sète.



FNE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Sentinelles de la Nature : enfin en Méditerranée !

Le sud de la France présente une richesse naturelle exceptionnelle, mais subit des pressions fortes. L'outil Sentinelles nous a permis de rationaliser le traitement en masse des signalements qui nous parviennent. Pour piloter politiquement son usage, nous avons créé un groupe de bénévoles spécifique. Des campagnes de signalement sur des sujets choisis, ainsi que des sorties sur le terrain ont dynamisé son déploiement. Dans cette première phase, nous avons reçu près de 400 signalements en sept mois, donnant lieu à environ 180 publications. L'enjeu du traitement reste de taille et ne doit pas être sous-estimé, mais cet outil répond à des attentes fortes de la base et devient très structurant pour notre fédération.

fne-languedoc-roussillon.fr



MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT

Un réseau pour une transition écologique active dans le Sud Meusien

En 2019, Meuse Nature Environnement a initié la mise en réseau d'acteurs s'impliquant pour une réelle transition écologique dans le sud du département de la Meuse. Ce collectif baptisé Le Bon Sens regroupe aujourd'hui une quinzaine de structures de statuts différents : associations, collectivités, entrepreneurs, bénévoles et même un EHPAD. Animé par Meuse Nature Environnement, ce réseau est né de l'envie de pérenniser des démarches de partenariat et de synergie qui existaient de part et d'autre et qui gagnaient à être mutualisées. Ses membres se réunissent régulièrement lors d'« apéros réseau » permettant d'organiser des actions de sensibilisation (stands, ateliers, exposition...) et de formation, mais également des projets collectifs comme un défi familles

zéro déchet en 2020, ou encore la création d'un groupement d'achats durables. Les sujets sont assez vastes, à l'image de la fleur permaculturelle, et couvrent tant les pratiques agroécologiques, que la rénovation écologique, le low-tech, la parentalité positive et zéro déchet, la communication non violente ou encore la santé environnementale. Ce projet de mise en réseau est notamment soutenu par la Fondation de France et l'État (dans le cadre de la politique FDVA).

meusenature.fr

15

acteurs réunis au sein du réseau Le Bon Sens



FNE MIDI-PYRÉNÉES

Le Conseil d'État met un terme au projet Val Tolosa

Depuis plusieurs années, nos associations se battent sur le terrain judiciaire contre le projet démesuré d'aménagement commercial dit de « Val Tolosa » sur le territoire de Plaisance-du-Touch (31). Le Conseil d'État a, dans une décision du 24 juillet 2019, confirmé que ce centre commercial ne répondait pas à une « raison impérieuse d'intérêt public majeure », qui pourrait justifier de porter atteinte à la conservation d'espèces animales et végétales protégées présentes sur site. Cette victoire résulte d'une mobilisation citoyenne et associative de plus de 15 années contre ce grand projet inutile et imposé.

fne-midipyrenees.fr



FNE NORMANDIE

Lubrizol : FNE Normandie au charbon

Le 26 septembre 2019, l'usine de Lubrizol prenait feu à Rouen, emportant plusieurs milliers de tonnes de produits chimiques et contaminant à long terme une partie de la Seine-Maritime. Suite à cet incendie, FNE Normandie s'est retrouvée en première ligne face à la tempête médiatique. Notre statut de fédération régionale nous a mis dans une situation peu confortable : alors que la communication de la préfecture de Seine-Maritime n'a pas été au niveau de la gravité de la catastrophe, nous avons très vite dû répondre aux questions de la presse et du grand public. Le coordinateur de l'association, le président et les bénévoles de notre

réseau risque industriel ont consacré de nombreuses heures à expliquer, annoncer et énoncer tout ce que nous pouvions savoir durant les premières heures.

Les jours suivant la catastrophe, FNE Normandie a participé aux actions du collectif unitaire Lubrizol afin d'alerter le grand public sur les manquements de Lubrizol. Dans le même temps, plusieurs de nos bénévoles ont travaillé d'arrachepied sur les dossiers des commissions locales, départementales et régionales en lien avec le risque industriel afin de comprendre au mieux les ressorts de l'incendie. Ce travail de fond a permis la rédaction d'un communiqué de presse présent dans notre rapport d'activité 2020 et diffusé au grand public. Nous restons mobilisés au début de l'année 2020, en participant au comité de transparence de Lubrizol, et en suivant les évolutions législatives à ce sujet.

fne-normandie.fr

ZOOM

Vivre et travailler dans le respect de la nature et des grands prédateurs

La faune sauvage, en particulier les grands prédateurs, est une richesse pour nos territoires et apporte une part de rêve et d'émotion. Elle permet de redéfinir notre rapport à la nature qui est aussi un espace de travail pour les éleveurs, qu'il convient d'accompagner pour faire évoluer leurs pratiques vers une coexistence durable avec les grands prédateurs. C'est le message que France Nature Environnement porte dans *Le loup et nous*, brochure parue en 2019, pour montrer que cette coexistence intelligente entre loup et homme est possible. Cette année, la fédération et ses associations sont restées mobilisées pour être force de proposition en réitérant nos demandes d'expérimentation de nouveaux moyens de protection ou de conditionnement, de l'indemnisation des dégâts sur les troupeaux à la mise en place effective de la protection... Mais aussi force d'opposition, par exemple en contestant devant le tribunal administratif la définition de zones de non-protégeabilité où le loup peut être abattu sans que les troupeaux soient protégés.

En parallèle, malgré un climat tendu organisé par une minorité d'opposants qui profitent de la politique illisible de l'État concernant l'avenir de l'ours, nos associations, sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, font face. Ainsi, le FIEP-Groupe Ours Pyrénées poursuit ses actions vers le pastoralisme en organisant l'héliportage du matériel, en informant les éleveurs sur les aides disponibles pour la protection des troupeaux ou en promouvant le fromage à l'empreinte d'ours, le Pé Descaous. L'association a également édité la brochure *L'ours, vrai ou faux* pour couper court aux idées reçues et donner à comprendre en toute objectivité.





Petit crustacé découvert dans les années 1950 en Poitou-Charentes, la Gallaselle fait partie d'une faune aquatique souterraine regorgeant de nombreux mystères.



FNE NOUVELLE-AQUITAINE

FNE Nouvelle-Aquitaine poursuit sa construction

Après trois années d'existence, FNE Nouvelle-Aquitaine a obtenu le 19 août 2019 son agrément au titre de l'environnement pour le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Aussitôt, sollicitée par une de ses fédérations, FNE Nouvelle-Aquitaine a exercé un recours concernant le projet de déviation routière au Taillan, dans le Médoc, où cent espèces sont menacées.

Les programmes biodiversité prennent leur ampleur régionale. Ils permettent à des associations des trois anciennes régions d'apprendre à travailler ensemble, légitimant ainsi l'utilité de notre confédération au regard de la nécessaire adaptation à la loi NOTRe. Après celui des chiroptères qui se développe, c'est un projet d'inventaire de la faune aquatique souterraine (stygofaune) et de la qualité des milieux en Nouvelle-Aquitaine qui a démarré.

Grâce au travail de ses référents et personnes ressources thématiques répartis sur tout le territoire, FNE Nouvelle-Aquitaine a porté plusieurs contributions régionales, sur le SRADDET, sur le document stratégique de façade sud-atlantique, sur le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables, et, en collaboration avec le GRAINE Aquitaine, une contribution axée sur la prise en compte de la biodiversité dans le FEDER, dans le cadre de l'élaboration des programmes européens 2021-2027.

fne-nouvelleaquitaine.fr



FNE PAYS DE LA LOIRE

Lancement local de l'outil Sentinelles de la Nature

Le 1^{er} février 2019, FNE Pays de la Loire a lancé l'outil Sentinelles de la Nature en Pays de la Loire. Plus de 230 signalements ont été reçus cette année dont 30 % concernent des dépôts sauvages de déchets. FNE Pays de la Loire a accompagné le déploiement de cet outil en organisant plusieurs formations pour prendre en main l'outil et devenir sentinelle, voire référent territorial. Cet outil est un vrai projet fédéral qui permet d'agir concrètement pour la défense de l'environnement.

fne-pays-de-la-loire.fr



FNE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Intégrer la ressource en eau dans les documents d'urbanisme

En 2019, nous avons édité un guide qui a vocation à servir de memento pour l'intégration des enjeux eaux et milieux aquatiques à destination des porteurs de documents d'urbanisme et de planification. Il s'adresse plus largement aux associations qui ont un rôle à jouer pour partager leurs connaissances du terrain avec leurs collectivités et être force de proposition.

fnepaca.fr



GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES

« Que se trame-t-il en Poitou-Charentes ? » : 3 ans et ça continue...

Depuis 2016, 1 464 élèves du cycle 2 au lycée ont pu bénéficier du programme d'animation « Que se trame-t-il en Poitou-Charentes ? ». Coordonné par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, ce programme a été conçu et animé par les animateurs des associations membres de Poitou-Charentes Nature en s'appuyant sur l'expérience de l'association départementale Charente Nature.

Au cours des 3 à 5 animations proposées par classe, les élèves ont découvert les besoins vitaux des animaux, appréhendé le concept écologique de « trame verte et bleue » et mené des actions pour préserver l'environnement. À travers une démarche pédagogique alternant entre sortie d'immersion et recherche sur maquette, les élèves sont amenés à réfléchir ensemble sur des solutions pour aider les êtres vivants dans leurs déplacements quotidiens. Ils ont ainsi pu proposer des actions aux collectivités locales et construire des passages à hérisson, des abris pour de nombreux animaux et même une catiche pour préserver la Loutre.

www.ornitho79.org

ZOOM

Projet Montagne d'Or : les associations restent prudentes

Vaste projet minier qui menaçait 1500 hectares de forêt guyanaise, ainsi que la plus grande réserve biologique intégrale de France (réserve de Lucifer Dékou-Dékou), le projet Montagne d'Or suscite une levée de boucliers depuis sa présentation. Il a connu en 2019 plusieurs revers, notamment lorsque l'État a implicitement refusé le renouvellement de sa concession. Toutefois, les associations locales restent vigilantes car la compagnie minière porteuse du projet a déposé un recours qui pourrait ouvrir la voie à un autre projet au nom différent, mais tout aussi dommageable pour la biodiversité guyanaise.

Pour Guyane Nature Environnement, « qu'importent les améliorations apportées à ce projet, puisque ni le site situé à côté de la réserve (les « montagnes couronnées »), ni la piste à créer pour accéder au site, ni le procédé d'extraction (cyanuration) ne pourront être modifiés. Nous ne pourrions jamais parler de « mine responsable » ou « durable ». C'est ce qui montre l'absurdité de laisser la société occuper les lieux pendant encore 25 ans en renouvelant leur concession minière. Pour cette raison, Guyane Nature Environnement ne manquera pas d'intervenir au procès en 2020 afin de faire valoir ces arguments et d'enterrer définitivement ce dossier Montagne d'Or. »



**GUYANE NATURE
ENVIRONNEMENT**



**MAYOTTE NATURE
ENVIRONNEMENT**



NATURE & SOCIÉTÉ

Maore a dit

Le réseau EEDD, porté par Mayotte Nature Environnement, a lancé sa campagne de communication environnementale. L'objectif étant de rendre la population actrice de son environnement. Pour cela, un conte traditionnel a été créé et est décliné en thématiques environnementales. Ce conte est adapté en affichage voie publique, en bande défilée, en spot télé et radio. 2019 a également permis le lancement de la première campagne thématique : « La mangrove, une zone humide d'importance en outre-mer ». À cette occasion, deux panneaux d'exposition ont été créés et sont affichés dans toutes les mairies et lieux fréquentés du territoire.

[reseaueedd976.com](https://www.reseaueedd976.com) et
Facebook @maoreadit

Transmissions de savoirs, d'idées d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui

De plus en plus de citoyens prennent conscience des enjeux environnementaux d'actualité. Au fil des années, les participants aux activités des associations environnementales sont de plus en plus informés. Nature & Société s'efforce d'innover pour aller vers des publics moins sensibilisés et d'outiller les bonnes volontés naissantes. Nous avons ainsi tout particulièrement développé en 2019 les actions auprès des étudiants en animant des modules de cours transversaux « Enjeux mondiaux et actions locales » permettant des allers-retours entre politique et alimentation, actions individuelles possibles diminuant l'impact de nos modes de consommation, décryptage des infos et intox autour de l'eau... Tout en continuant le partage de savoirs multiculturels avec des étudiants étrangers, mais également des nouveaux arrivants en situation plus précaire, et intergénérationnels avec les personnes âgées et leurs souvenirs de l'évolution de certains sites, de pratiques alternatives ou d'utilisation de la flore.

www.nature-et-societe.org

Trois belles victoires juridiques pour l'Amazonie guyanaise

Les actions contentieuses de GNE se sont avérées fructueuses en cette année 2019. Avec le soutien du réseau juridique de France Nature Environnement, la fédération guyanaise a d'abord pu obtenir gain de cause sur une mine alluvionnaire située sur le site Montagne d'Or. En octobre, toujours accompagnée par France Nature Environnement, c'est une réussite pour GNE devant le Conseil d'État qui a appliqué le principe de non-régression du droit de l'environnement sur un décret de dérogation pour la Guyane. Enfin, l'année s'est achevée par une belle victoire contre une exploitation aurifère située sur le fleuve Kourou, aux côtés de l'association amérindienne TE'LEYU et des opérateurs écotouristiques. L'Eldorado guyanais continue d'attirer les convoitises, alors espérons que 2020 soit tout aussi glorieuse !

[Facebook @Guyane-Nature-Environnement](https://www.facebook.com/Guyane-Nature-Environnement)

L'offre FNE vis-à-vis de son mouvement



France Nature Environnement a mis en place et fait évoluer une offre de services destinés à ses associations fédérées. Elle est composée de plusieurs ensembles :

Les services :

espace recrutement collectif sur le site de France Nature Environnement, mise à disposition de charte graphique dans le cadre du drapeau fédéral (logo, etc.), transfert vers le mouvement des demandes de bénévolat envoyées à France Nature Environnement, moteur de recherche des outils pédagogiques sur le site de France Nature Environnement.



Les outils déclinables :

rapport d'activité, outils de communication (charte graphique, *L'Essentiel*, maquette de site internet).



L'accompagnement :

animation de groupes de pairs (président-e-s, directeur-trices, communication), guides techniques.

La coopération fédérale :

animation du dispositif Sentinelles de la nature, offre de formation thématique territorialisée.

Soutenir l'éducation à l'environnement : le réseau ESEN

Le réseau ESEN vise à développer l'éducation, la sensibilisation et la formation à la nature et à l'environnement pour tous les publics. Depuis 2014, il quantifie et mesure les actions des 227 associations qui y participent. Sur la base de leur témoignage, le directoire du réseau estime que les associations du mouvement touchent chaque année plus de 2 millions de personnes.

Pour parvenir à un tel impact, le réseau ESEN s'attache non seulement à mesurer, mais aussi à faire connaître, à partager et à valoriser le travail des associations d'éducation à l'environnement qui y participent. Recensement régulier et mise à disposition de l'offre pédagogique, lettre mensuelle d'information, offre de formation, ce travail d'appui se traduit aussi par un soutien financier à destination des associations du mouvement qui peuvent en bénéficier dans le cadre de plusieurs partenariats.



Pour plus d'informations, contactez Rachel Louiset, coordinatrice du réseau ESEN de France Nature Environnement : rachel.louiset@fne.asso.fr

COMMUNICATION ET MOBILISATION

Publications, campagnes, événements... Parce que la défense d'un monde vivable ne peut se faire sans une mobilisation massive, France Nature Environnement multiplie les actions de communication afin de permettre à tou-te-s de se saisir du débat environnemental.

FNE dans les médias

- **63** communiqués de presse
- **5 798** articles en presse écrite (papier et web), dont 271 dépêches AFP
- **1 131** retombées audiovisuelles

FNE sur la toile

- **647 000** visiteurs sur notre site internet (+ 33 % par rapport à 2018)
- **93 000** abonnés à notre page Facebook (+ 4 % par rapport à 2018)
- **41 000** abonnés Twitter (+ 27 %)
- **4 707** abonnés LinkedIn (+ 527 % par rapport à 2018)

➤ Nos publications

En 2019, nos publications ont couvert un large spectre de thématiques, allant de l'évaluation de projets de méthaniseur à nos relations avec le loup, en passant par l'urbanisme ou les déchets de jardin. Elles s'adressent à des publics variés, des membres actifs des associations du mouvement aux gestionnaires d'espaces naturels, aux élus locaux et nationaux et bien sûr au grand public.

Les outils Scope



France Nature Environnement est résolument engagée dans la transition énergétique qui repose sur deux piliers : tourner le dos aux énergies fossiles et fossiles grâce aux énergies renouvelables et mettre l'accent sur la sobriété énergétique. Pour favoriser un développement des filières d'énergies renouvelables le plus vertueux possible, France Nature Environnement crée depuis 2016 la série des « Scopes » à destination des associations de son mouvement, disponibles en ligne.

➤ **Méthascope** (réédité en 2019) : accompagnement pour l'évaluation de projet de méthaniseur

🔗 **Sur Internet :**

www.fne.asso.fr/publications/methascope

➤ **Éoloscope** (édité en 2019) : accompagnement pour l'évaluation de projet de parc éolien terrestre

🔗 **Sur Internet :**

www.fne.asso.fr/publications/eoloscope

➤ **Éoloscope marin** (à paraître) : accompagnement pour l'évaluation de projet de parc éolien offshore

➤ **Photoscope** (à paraître) : accompagnement pour l'évaluation de projet de parc photovoltaïque



Autres publications

➤ **Fiches thématiques déchets**, février 2019

➤ Dépliant **Le loup et nous - pour une coexistence intelligente**, mai 2019

➤ Livret **Prise en compte des enjeux environnementaux dans les chantiers forestiers**, juillet 2019

➤ Livret **Que faire de nos déchets de jardin ?**, octobre 2019

➤ Livret **Clés pour l'intervention des associations de protection de la nature dans l'élaboration des documents d'urbanisme**, octobre 2019

➤ Calendrier **Mission Alimentation**, décembre 2019

Mobilisation citoyenne

Parce que nos actions pour l'environnement se jouent avant tout sur le terrain, France Nature Environnement développe plusieurs actions de mobilisation pour inciter les citoyens à se saisir des solutions à leur portée. Qu'il s'agisse de soutien à des manifestations, comme les marches pour le climat ou la Marche pour l'Océan avec Surfrider Foundation en 2019, ou la mise à disposition d'outils d'alerte et de signalement, nous répondons présent !

Sentinelles de la Nature : devenir vigie de l'environnement

Le projet Sentinelles de la Nature est un projet fédéral du mouvement de France Nature Environnement, de type participatif, destiné à toutes les personnes soucieuses de la protection de la nature et de l'environnement. Cette interface cartographique permet de localiser et de signaler sur le territoire des atteintes à l'environnement ou des initiatives qui lui sont favorables. Le site met à disposition des fiches synthétiques et différents guides pour permettre aux Sentinelles de passer à l'action.

Depuis 2017, cet outil permet au mouvement France Nature Environnement de renforcer sa veille écologique en sensibilisant et en mobilisant largement les citoyens et les acteurs du territoire. Gratuit et sans publicité, l'initiative embrasse la volonté collective, toujours plus prégnante dans notre société, d'agir concrètement pour l'environnement.

En 2019, l'application couvre désormais plus de **70 % du territoire métropolitain** et a été lauréate de deux prix : lauréat 2019 des Assises nationales des déchets dans la catégorie « Rupture technologique et digitalisation » et Prix Coup de Cœur de la Fondation Feuillade.

Chiffres clés

- **1 889** signalements publiés
- **275** initiatives publiées
- **6 674** démarches engagées
- **3 256** citoyens sentinelles

62

63

#DéfendsTaMer

En 2019, dans le cadre de l'élaboration des documents stratégiques de façade, le ministère de la Transition écologique et solidaire a invité les citoyens français à exprimer leur avis sur la stratégie gouvernementale autour des littoraux nationaux lors d'une grande consultation publique. À cette occasion, France Nature Environnement a rappelé qu'il était indispensable de prendre en compte les enjeux environnementaux, et a invité les citoyens à interpeller les préfets maritimes pour une meilleure prise en compte de ces enjeux. La campagne d'interpellation #DéfendsTaMer a ainsi été lancée en mars 2019.

Grâce à la mobilisation du public, **plus de 1 500 mails** ont été envoyés aux préfets maritimes. À l'issue de cette campagne, France Nature Environnement a été reçue par le cabinet de la ministre de la Transition écologique et solidaire et par les directeurs des directions interrégionales de la Mer (DIRM).

ARNAUD SCHWARTZ, PILOTE DU PROJET SENTINELLES DE LA NATURE AU SEIN DE FNE



L'application Sentinelles de la Nature permet à chacun, en quelques clics, de devenir acteur d'un environnement plus sain et d'une nature plus belle, près de chez soi ou sur son lieu de vacances. A l'aide de cet outil, le temps est venu pour les hommes et femmes de bonne volonté de se prendre en main et de construire ensemble une vigie collective et citoyenne au service d'un avenir désirable.



Temps forts de l'environnement

Il y a des rendez-vous qui ne se manquent pas. Parce qu'ils sont l'occasion de toucher tous les publics, des plus néophytes aux plus initiés, sur des thématiques essentielles. Avec chaque année des zooms différents, France Nature Environnement et l'ensemble du mouvement y ont activement participé en 2019.

Lors de ces rendez-vous nationaux et internationaux annuels, France Nature Environnement met à disposition des associations du mouvement des outils pour faciliter leur mobilisation et la communication autour des enjeux qui y sont soulevés.

En 2019, la **Semaine européenne de la réduction des déchets**, coordonnée chaque année par le réseau Prévention et gestion des déchets, a permis d'aboutir à la réalisation de trois supports de sensibilisation, en partenariat avec l'ADEME, mettant en lumière les impacts environnementaux liés aux déchets verts, ainsi que les solutions permettant de valoriser ces ressources naturelles. Record pour le mouvement : pour cette SERD, 60 associations ont mené 168 actions autour de la réduction des déchets dans toute la France.

Notre fédération a une nouvelle fois appuyé l'organisation de la **Fête de la Nature**, dont la 13^e édition s'est tenue du 22 au 26 mai 2019 sur le thème de la nature en mouvement. Nos associations ont proposé 76 sorties lors de cet événement national. Nous avons également, avec l'association Acroporis, participé à l'édition 2019 de la Fête de la Nature en animant un stand dédié à la protection des récifs coralliens au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

D'autres temps forts de l'année, comme la **Journée mondiale des zones humides** ou la **Journée internationale des forêts**, ont été l'occasion de communiquer sur internet pour interpeller sur les enjeux qu'elles soulèvent, mais aussi pour relayer les actions du mouvement.

LES FESTIVALS ESTIVAUX, IMPORTANTE FENETRE DE MOBILISATION

Les festivals d'été sont chaque année l'occasion de sensibiliser du nord au sud un public large, jeune et hétéroclite sur le thème de l'alimentation durable. À l'aide de son triporteur et d'une toute nouvelle animation, le « Question pour un hérisson », notre équipe a pu sensibiliser plus de 2 000 festivaliers sur pas moins de 6 festivals, de juin à octobre. Ils sont également l'occasion d'agir avec des associations du mouvement.

- 1-3 juin 2019 // **We Love Green**, à Paris.
- 15 juin 2019 // **Les 30 ans de l'écologie**, un festival organisé à Paris par le magazine *Reporterre*, avec FNE Île-de-France.
- 12-14 juillet 2019 // **Terres du Son**, à Monts, avec la participation de la SEPANT.
- 1-4 août 2019 // **Lollapalooza**, à Paris, avec la présence de FNE Île-de-France.
- 5-8 septembre 2019 // **Climax**, à Bordeaux.
- 4-5 octobre 2019 // **Le YouF Festival**, à Dax, premier festival dédié entièrement à la jeunesse, dans les Landes.



Bilan carbone



La réalisation de ce rapport d'activité a généré l'émission de 212 kg équivalent CO₂ pour 600 exemplaires, soit un trajet Paris-Perpignan en voiture. Ce calcul tient compte de la rédaction, de la mise en page, de la fabrication et de la livraison du papier, de l'impression et de la distribution du document.

Document édité par France Nature Environnement, 81-83 boulevard de Port-Royal, 75013 Paris – Siège administratif : 3 rue de la Lionne, 45000 Orléans – Directeur de la publication : Michel Dubromel – Coordination et rédaction : Antoine Delalande, avec les bénévoles et salarié-e-s de France Nature Environnement et des associations du mouvement – Réalisation : Cito.fr – Impression : Imprimerie Hauts-de-Vilaine, 35220 Châteaubourg – Document imprimé sur du papier recyclé par une imprimerie labellisée Imprim'Vert – Dépôt légal : avril 2020

Crédits photos

France Nature Environnement (p. 2, p. 8, p. 9, p. 25, p. 34, p. 39, p. 47, p. 52, p. 59, p. 62, p. 63), iStockphoto.com / Hanohiki (p. 3), FNE Haute-Savoie (p. 4), iStockphoto.com / Pixdeluxe (p. 7), Eau et Rivières de Bretagne (p. 12), Anthéa Godefroy (p. 13, p. 50), Théophile Laurent (p. 16), iStockphoto.com / LightFieldStudios (p. 18), Hans Lucas / Lilian Cazabet (p. 22), iStockphoto.com / Darrya (p. 23), AFP PHOTO / Philippe Desmazes (p. 25), AFP PHOTO / Yasuyoshi CHIBA (p. 26), NurPhoto / Alain Pitton (p. 30), AFP PHOTO / Lou Benoist (p. 31), iStockphoto.com / Jay Yuno, AFP PHOTO / François Mascimbem (p. 35), AFP PHOTO / Jacques Demarthon (p. 37), Fédération Bretagne Nature Environnement (p. 52), Fédération CPN (p. 53), Antoine Delalande (p. 54), FNE Centre-Val de Loire (p. 54), Fagairrolles 34 (p. 55), Christian Joulot (p. 56), Vienne Nature (p. 57).

Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, sur Facebook
et sur Twitter @FNEasso